

Plan **C**limat **A**ir **E**nergie **T**erritorial



Rapport stratégique du PCAET de la Petite Camargue V.0

Novembre 2018



Table des matières

1	La démarche de participation territoriale	5
1.1	les points clés de la mobilisation.....	7
2	Les modalités de la gouvernance du PCAET	7
2.1	Le comité de pilotage partenariale.....	8
2.2	L'équipe projet	9
2.3	Le groupe adaptation.....	9
2.4	Le groupe de travail citoyen et associations.....	11
3	Le déroulé détaillé de l'élaboration du PCAET	13
3.1	Lancement de la démarche	13
3.1.1	Réunion publique de lancement	13
3.1.2	Atelier grand public de sensibilisation au changement climatique	15
3.2	L'étape de réalisation du diagnostic	16
3.2.1	Entretiens avec les services	16
3.2.2	Entretiens avec les acteurs du groupe adaptation.....	16
3.2.3	Partage du diagnostic Vulnérabilités auprès du groupe adaptation.....	16
3.2.4	Partage des diagnostics préalables auprès du groupe Citoyen	17
3.2.5	Partage des diagnostics préalables auprès du Comité de pilotage février 2018	17
3.3	Définition des orientations stratégiques et du plan d'actions du PCAET	17
3.3.1	Les ateliers du groupe citoyens et associations	17
3.3.2	Atelier du groupe adaptation	18
3.3.3	Atelier Habitat.....	19
3.3.4	Le comité de pilotage n°3 de mai 2018	19
3.3.5	Le forum partenarial de septembre 2018	19

3.3.6	Le groupe de travail interne	21
4	La communication autour du PCAET	21
4.1.1	Site internet de la Petite Camargue : une rubrique PCAET dédiée	21
4.1.2	La page facebook dédiée au PCAET.....	21
4.1.3	Les interviews du PCAET	22
5	La stratégie territoriale du PCAET de Petite Camargue	22
5.1	Quel est l'enjeu.....	22
5.2	Les objectifs opérationnels (quantifiés)	24
5.2.1	Objectifs REPOS de la région Occitanie Méditerranée	24
5.2.2	Trajectoire énergétique de la Petite Camargue	25
5.2.3	Objectifs en matière de maîtrise de l'énergie	26
5.2.4	Objectifs en matière de production d'énergies renouvelables.....	29
5.2.5	Objectifs en matière de livraison d'énergie renouvelable et de récupération de chaleur par les réseaux de chaleur	31
5.2.6	Objectifs en matière d'évolution coordonnée des réseaux énergétiques	31
5.2.7	Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre	32
5.2.8	Objectifs de renforcement du stockage carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols et les bâtiments)	33
5.2.9	Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques.....	33
5.3	La stratégie politique du PCAET de Petite Camargue.....	34
5.3.1	AMBITION 1 : Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain	35
5.3.2	AMBITION 2 : Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Petite Camargue dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire.....	37
5.3.3	AMBITION 3 : valoriser les gisements d'énergies renouvelables du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux et en privilégiant les acteurs locaux	40

5.3.4 AMBITION 4 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments de Petite Camargue en cohérence avec les enjeux de qualité de l'air
 41

5.3.5 AMBITION 5 : Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique et climatique et tendre vers une économie circulaire 42

5.3.6 AMBITION 6 : Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du PCAET
 43

5.3.7 AMBITION 7 : Faire de Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone 44

5.3.8 Le programme d'actions en quelques chiffres clés : 46

6 Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET 47

1 La démarche de participation territoriale

La démarche de Plan Climat Air Energie Territorial est un premier pas pour la communauté de communes vers un engagement de l'ensemble de ses politiques pour la construction et l'aménagement d'un cadre de vie écologiquement responsable. Si la question énergétique et climatique faisait jusqu'à présent l'objet d'actions ponctuelles, elle était encore loin de s'assumer en tant que politique transversale et coordonnée à l'échelle du territoire. Ce premier Plan Climat a donc avant tout travaillé à poser les bases pour organiser la coordination la transition énergétique du territoire. Cela s'est traduit dans la manière de mobiliser et concerter tout au long de la construction de la démarche.

Ainsi, la mobilisation mise en place pour la construction du PCAET de la Petite Camargue est certes conforme aux préconisations du législateur sur la nécessité de s'appuyer sur le territoire, mais surtout, elle répond au souhait des élus d'avoir une démarche globale participative. La mise en place de démarches participatives permet de faire ressortir les compétences et les savoirs faire des forces vives du territoire sur lesquelles la collectivité pourra s'appuyer pour répondre à ses différents enjeux.

Pour ce faire, la communauté de communes a répondu à l'Appel à projet de l'ADEME appelé « *Territoires engagés dans une transition énergétique et*

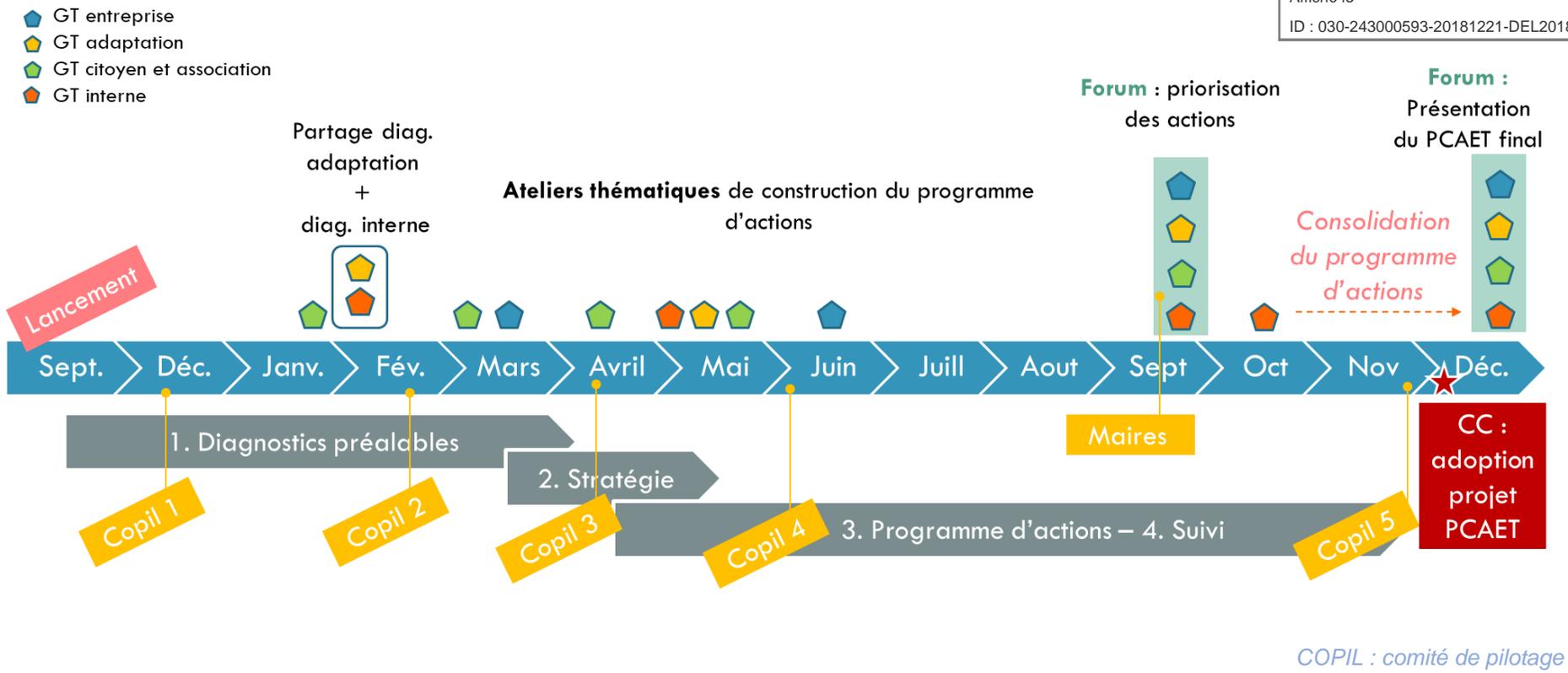
écologique ambitieuse en région Occitanie » et a été lauréate. Cette participation l'engage sur deux aspects :

- Adopter la démarche avant novembre 2018 devançant ainsi ses obligations réglementaires ;
- Mettre en place **une démarche participative** : co construire le PCAET avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Sur ce second aspect, la collectivité à souhaiter prendre une délibération en décembre 2017 qui engage le territoire à respecter la **Charte de la Participation du Public** du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Cet engagement insiste une seconde fois sur sa volonté de mener une démarche participative et co construite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La co-construction du Plan Climat Air Energie Territorial a été lancée en janvier 2018 et s'est tenue sur 6 mois. Elle s'est organisée autour de différents groupes de travail partenariaux.

Le schéma ci-dessous synthétise les grandes étapes de l'élaboration du PCAET de la Petite Camargue.



Source : agatte

L'organisation des différentes étapes de mobilisation et leurs objectifs sont détaillés dans les chapitres suivants.

1.1 LES POINTS CLES DE LA MOBILISATION

Le **1^{er} temps fort a consisté en la réalisation des diagnostics** : émissions de gaz à effet de serre du territoire, consommations et productions d'énergie, émissions de polluants, capacité d'injection dans les réseaux énergétiques, vulnérabilité du territoire au changement climatique, et potentiel de développement des énergies renouvelables. Les diagnostics ont permis de dresser un état initial pour la mesure et l'évaluation, identifiant les secteurs prioritaires d'intervention et donnant la trajectoire et les efforts à mener pour tendre vers les objectifs nationaux.

Le **2^{ème} temps fort se matérialise par la concertation / co-élaboration** de la stratégie et du plan d'actions avec les services, les partenaires et les citoyens. Moment de partage du diagnostic, c'est au cours de ces séances de travail qu'ont été identifiées des pistes d'actions qui sont venues compléter les propositions techniques soumises à l'arbitrage des élus pour entrer dans la composition du futur Plan Climat Air Energie Territorial.

2 Les modalités de la gouvernance du PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Petite Camargue résulte d'un travail partenarial mené par un nombre important d'acteurs et ce, dès les premières étapes de construction de la démarche. La volonté des élus fut une concertation élargie afin de pouvoir prendre en compte la pluralité des points de vue des acteurs du territoire, et être ainsi le plus représentatif des envies et volontés des habitants. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui ont ainsi contribué activement à l'élaboration du Plan.

Cette approche a permis de mettre les bases d'une dynamique territoriale et partenariale forte autour des questions de transition énergétique et climatique. Cette mobilisation doit se poursuivre afin de ne pas « ralentir » la dynamique enclenchée.

Ainsi, les modalités de concertation retenues par la communauté de communes se sont attachées à mettre en place des conditions de participation transparentes, bienveillantes, constructives... respectant ainsi les grands principes de la Charte de la Concertation du grand public dont la collectivité est signataire depuis 2017.

Une méthode de participation sur-mesure, pour que chacun puisse jouer un rôle au service d'une ambition partagée, a été privilégiée. Cela s'est traduit dans la composition des instances de gouvernance internes et partenariales constituées.

- **Une équipe projet** constituée de Ludovic Bastid, Directeur Général Adjoint, de Rodolphe Teyssier, Directeur de Cabinet, de Christian Etard, Responsable du service patrimoine, de Laurence Colombaud, Responsable du service gestion des déchets, de Céline Lefevre, Responsable du service affaires juridiques et de Camille SPAETH, Chargée de mission PCAET. Son rôle : organisation de la mission, apport de point de vue d'experts, relais auprès des services, des élus, des partenaires... ;
- **Un Comité de Pilotage partenarial** constitué d'une trentaine d'acteurs institutionnels concernés par les sphères d'intervention du PCAET afin d'asseoir la dynamique territoriale nécessaire à l'atteinte des objectifs du PCAET ;

- Un **Groupe de travail citoyen**, constitué d'une 20^{aine} de citoyens volontaires désireux de participer à la co construction du PCAET ;
- Un **Groupe de travail adaptation**, constitué d'une 10^{aine} de partenaires territoriaux concernés par les enjeux relatifs aux modifications climatiques autour de la biodiversité, de la santé, de l'économie, de l'aménagement... Son rôle : consolider le diagnostic de vulnérabilités climatiques, définir la stratégie d'adaptation et participer au programme d'actions
- Un **Groupe de travail entreprise**, constitué à l'origine afin de travailler sur la définition d'actions mutualisées autour de la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et l'économie circulaire. La difficulté de mobilisation des entreprises n'a pas permis de réunir ce groupe de travail ; des entretiens BtoB ont été organisés en parallèle afin de mieux connaître les actions des entreprises et leurs attentes vis-à-vis d'une démarche PCAET ;
- Un **Groupe de travail interne**, constitué des principales directions et services de la collectivité afin de travailler sur les pistes d'actions à déployer en matière d'éco responsabilité interne.

Un atelier complémentaire autour de l'habitat a également été organisé afin de mieux comprendre les acteurs en place et les actions d'ores et déjà existantes sur le territoire, en vue de la future prise de compétence Habitat.

2.1 LE COMITE DE PILOTAGE PARTENARIALE

ELU REFERENT : M Alain DUPONT

Elus :

- Jean-Paul FRANC, président de la Communauté de communes Petite Camargue /maire d'Aimargues
- Katy GUYOT, vice-présidente développement économique - emploi – formation - insertion

- Alain REBOUL, président de l'office de tourisme de Vauvert et de Petite Camargue
- André BRUNDU, vice-président à l'aménagement du territoire – urbanisme – aménagement numérique – suivi du système d'information géographique / maire d'Aubord
- Guy SCHRAMM, vice-président restauration scolaire / maire de Beauvoisin
- Marie PASQUET, vice-présidente culture et traditions
- Joëlle CACHIA MORENO, vice-présidente environnement
- Didier LEBOIS, vice-président voiries communautaires
- Jean-Louis MEIZONNET, vice-président politique de l'habitat – cadre de vie
- Christophe TICHET, vice-président transports mobilité-accessibilité-sport
- Jean DENAT, maire de Vauvert
- Joël TENA, maire de Le Cailar

Partenaires institutionnels :

- ADEME
- SCOT SUD GARD
- Région OCCITANIE
- Département du GARD
- DREAL Occitanie
- DDTM 30 - SATSGLM
- Chambre de commerce et d'industrie30

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 30
- Chambre d'Agriculture 30

Partenaires stratégiques :

- RTE
- GRT GAZ
- GRDF
- ENEDIS
- SMEG 30

- **Laurence Colombeau**, *Responsable du service gestion des déchets*
 - Coordination et intégration du Programme Local de Prévention des Déchets dans le PCAET
- **Céline Lefevre**, *Responsable du service affaires juridiques*
 - Lancement du marché public pour recruter le bureau d'études
 - Suivi du travail sur les indicateurs de suivi et d'évaluation

L'équipe projet réunit des compétences complémentaires et transversale pour venir en appui à la cheffe de projet PCAET. Elle s'est réunie en moyenne 1 fois par mois et à chaque étape clé du projet afin d'échanger sur la méthodologie mais aussi sur le contenu.

2.2 L'EQUIPE PROJET

Cette **équipe projet PCAET** est composée de :

- **Ludovic Bastid**, *Directeur des Services Opérationnels* – Rôle :
 - Appui et légitimation de la chef de projet PCAET
 - Approche transversale
 - Lien avec le Directeur Général des Services pour la validation stratégique
- **Rodolphe Teyssier**, *Directeur de Cabinet*
 - Communication en interne et à l'extérieur
 - Mobilisation lors de moments clés (organisation des ateliers ; réunion de lancement PCAET ; appel à candidature citoyens ; réunion de restitution des travaux du PCAET)
- **Christian Etard**, *Responsable du service patrimoine*
 - Appui sur les aspects techniques du PCAET
 - Coordination audit énergétique des bâtiments communautaires et PCAET

2.3 LE GROUPE ADAPTATION

La Petite Camargue est un territoire particulièrement vulnérable aux modifications climatiques. Toutefois, si cette connaissance globale est bien connue de tous, elle reste toutefois mal appréhendée dans ses détails et sa temporalité. La constitution d'un groupe de travail dédié aux questions d'adaptation au changement climatique résulte ainsi d'une volonté de pouvoir croiser les regards d'experts du terrain sur ces questions complexes et d'apporter des réponses concrètes aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi, le groupe adaptation est composé d'une dizaine d'acteurs du territoire, touchant différentes thématiques en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Liste des membres du Groupe de Travail Adaptation

Structure	Contact	Ressour ce en eau	Risque inondati on /	Biodiver sité	Agricult ure / Elevage	Aménag ement	Activités économi ques /
Syndicat mixte de la Camargue gardoise	Jean Gabriel Broc	x		x			x
Syndicat mixte des Nappes Vistrenque et Costières	Sophie Ressouche	x	x	x	x		
BRL	Eric Belluau	x			x	x	x
SYMADREM	Marion Cesari		x			x	
EPTB Vidourle	Serge Rouvière		x		x	x	
EPTB Vistre	Sophie Serre-Jouve		x	x		x	
Maison de la nature et de l'environnement	Stéphanie Guiné			x			
Office du tourisme de Vauvert et de Petite Camargue	Mireille Bremond		x				x
Chambre d'agriculture	Guy Marjollet	x			x		
CCA - Costière Camargue Authentique	Georges Goudal						x
CIVAM Gard	Antoine Carlin	x			x		
Communauté de communes de Petite Camargue	Carole Colenson						x
Communauté de communes de Petite Camargue	Laetitia Bianco		x				
Echo'vert	Bruno Lorthiois			x	x		x
Agence d'Urbanisme de Nîmes	Claudine Tardy		x			x	
Commune de Vauvert	Marie Evelyne Reymond		X			X	
Commune de Beauvoisin	Laure Béchard		X			x	
Commune de Le Cailar	Béatrice Wagner		x			x	
Commune d'Aimargues	DGS		x			x	

Commune d'Aubord	Valérie Chivas		x			x	
------------------	----------------	--	---	--	--	---	--

Le groupe s'est réuni à 2 reprises : une réunion de partage du diagnostic et une réunion de définition de la stratégie et du programme d'actions.



Crédit Photo : Communauté de communes de Petite Camargue

2.4 LE GROUPE DE TRAVAIL CITOYEN ET ASSOCIATIONS

La démarche de co construction du PCAET a été en grande partie menée avec les citoyens et les associations de la collectivité. Pour ce faire, les élus ont souhaité constituer un groupe de travail citoyens unique, représentatif des acteurs du territoire, qui serait impliqué à chacune des phases de construction du PCAET.

Nom	Prénom
Gentes	Yvon
Maria	Dolorès
Courrée	Jean-Jacques
Leture	Patrick
Klimczak	François
Charly	Vincent
Vareille	Jean-luc
Nyeffler	Ursula
Calba	André
Mouronval	Jean-baptiste
Soubirou	Marc
Duval	Gilles
Grand	Arnaud
Nouis	Victor
Lemur	Sybile
Tan Ham	Laurine
Nissard	Magali
Sanchez	Anastasia
Durand	Serge
Lorthiois	Bruno
Paniaga	Justine
Grau	Nolwenn
Coudert	Regis

Liste des membres du Groupe de Travail Citoyens et Associations

3 Le déroulé détaillé de l'élaboration du PCAET

3.1 LANCEMENT DE LA DEMARCHE

3.1.1 Réunion publique de lancement

Le lancement de la démarche d'élaboration du PCAET a été effectué le 10 octobre 2018 lors d'un premier forum partenarial tenu à Aimargues. Cette première réunion a été l'occasion de présenter le cadre d'élaboration du PCAET, les principaux enjeux et les différentes étapes de son élaboration, mais également de valoriser des dynamiques en cours en matière d'actions de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables

Liste des personnes présentes à cette première réunion publique de lancement

Nom	Prénom
Christol	Monique
Piaux	Christian
Schramm	Guy
Brundu	André
Tourvielle	Armand
Chevalier	Annelyse
Klimzak	François
Cassar	Yoan
Sanguinède	Fabien
Reboul	Alain
Lefèvre	Céline
Tena	Joël
Turribio	Françoise
Lebois	Didier
Bonté	Bruno
Cuffaro	Thierry
Guyot	Katy
Genestier	Florence
Tichet	Christophe
Leture	Patrick
Barra	Laurence
Le Meur Tiné	Sybile
Lorthiois	Bruno
Spaeth	Isabelle
Petitgenêt	Elodie
Philipp	Simon
Mouronval	Jean Baptiste
Montiel	Laura
Toutain	Carole



Crédit photo : Communauté de communes de Petite Camargue

3.1.2 Atelier grand public de sensibilisation au changement climatique

Dans une poursuite de sensibilisation territoriale, cette première réunion a été suivie par l'animation d'un atelier « Jeu de rôle et de modélisation sur le

changement climatique » co organisé par le CNRS, le CIRAD et l'IRSTEA. Cet atelier conçu dans le cadre du projet de recherche MAGIC, a su réunir près d'une quarantaine d'aménageurs qui ont pu, le temps d'une matinée, incarner un acteur du territoire (élu, agriculteur, aménageur, etc.) ; dessiner les perspectives et les scénarii potentiels d'aménagement du territoire, soumis à des risques climatiques marqués.

Le jeu s'est déroulé sur quatre tables correspondant à des territoires différents : vallée fluviale, garrigue urbanisée, plaine agricole, littoral.



Crédit photo : Objectif Gard

3.2 L'ETAPE DE REALISATION DU DIAGNOSTIC

3.2.1 Entretiens avec les services

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET et de la consolidation du bilan carbone volontaire réalisé par Petite Camargue, l'ensemble des services de la collectivité ont été sollicités pour participer à des entretiens bilatéraux avec le bureau d'études agatte. Ce format a été retenu pour la réalisation d'un état des lieux des politiques et services mais également pour alimenter le programme d'actions.

Les rencontres ont pris la forme d'entretiens individuels :

- Patrimoine de la collectivité et éclairage public
- Prévention, collecte et traitement des déchets
- Ressources humaines, formation, participation du personnel
- Budget, finances, commande publique durable, achats publics
- Développement économique
- Tourisme
- Restauration scolaire
- Communication interne/externe, société civile, relais d'opinion, éducation à l'environnement, coopération avec les autres collectivités territoriales et avec les services de l'Etat,

Les pistes d'actions qui se sont dégagées de ces entretiens sont venues nourrir le livre blanc de la concertation.

3.2.2 Entretiens avec les acteurs du groupe adaptation

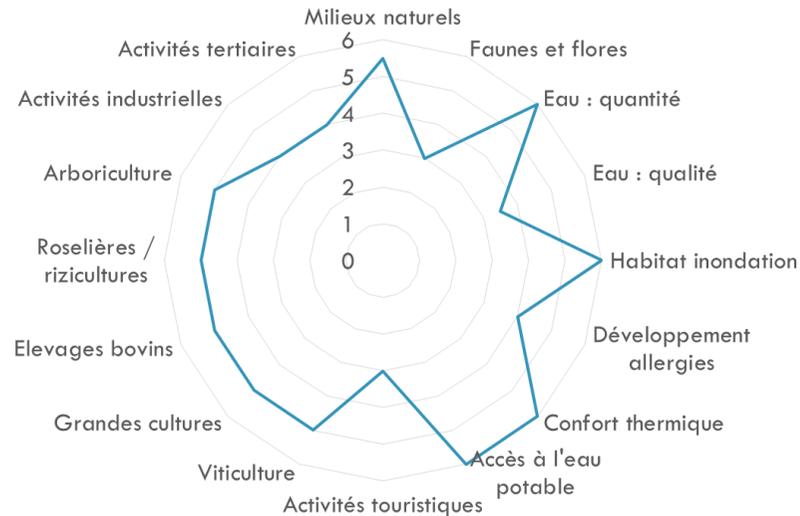
Afin d'alimenter le diagnostic des vulnérabilités climatiques du territoire, plus d'une dizaine d'acteurs clés du territoire ont été interviewés lors d'entretiens téléphoniques au cours de la phase de diagnostic. Les points abordés avec les personnes interrogées incluaient :

- Leur vision des enjeux climatiques du territoire au regard de leurs activités ;
- Les projets et actions en cours ou en projet en lien avec ces thématiques ;
- Les attentes vis-à-vis de la collectivité dans ce domaine.

3.2.3 Partage du diagnostic Vulnérabilités auprès du groupe adaptation

Une fois les entretiens réalisés les conclusions du diagnostic vulnérabilités climatiques ont été présentées et partagées avec le groupe adaptation. Lors de cet atelier, les participants, répartis par groupes thématiques, ont été invités à amender le diagnostic et à hiérarchiser les enjeux en vue d'alimenter la stratégie adaptation du PCAET, co construite avec ces mêmes acteurs lors de l'atelier suivant.

Synthèse des vulnérabilités climatiques sur le territoire



Source : agatte

3.2.4 Partage des diagnostics préalables auprès du groupe Citoyen

Les diagnostics préalables au PCAET (énergie, air, climat, séquestration carbone, réseaux, énergies renouvelables, etc.) ont été présentés lors du premier atelier citoyen. Répartis en différents groupes de travail, chaque participant a été invité à s'exprimer sur les forces et les faibles qu'il considérait du territoire. Ces constats ont ensuite été formulés en enjeux et objectifs de travail qui sont venus nourrir les ateliers suivants.

3.2.5 Partage des diagnostics préalables auprès du Comité de pilotage février 2018

Cette réunion a permis de partager les points clés du diagnostic (maîtrise de l'énergie, développement des EnR, vulnérabilité au changement climatique, qualité de l'air) et présenter la démarche de mobilisation engagée pour la construction du programme d'actions.

L'Etat Initial de l'Environnement de l'Evaluation stratégique du PCAET a également été présentée.

3.3 DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DU PLAN D' ACTIONS DU PCAET

3.3.1 Les ateliers du groupe citoyens et associations

Le groupe citoyen s'est réuni à deux reprises sur la période mars à mai 2018 pour travailler sur la formulation de pistes d'actions du PCAET.

Atelier n°1 : se déplacer et vivre sur le territoire de Petite Camargue

Objectif : formuler des leviers pour accélérer la transition du territoire en termes d'aménagement, de construction et de déplacements

Cet atelier a permis d'alimenter le plan d'action notamment pour les fiches actions suivantes :

- Action 9 - Permettre et faciliter une mobilité peu polluante au travers un aménagement durable
- Action 12 - Améliorer la qualité énergétique et le confort du bâti résidentiel existant
- Action 14 - Développer les filières locales d'éco matériaux



Atelier n°2 : accompagnement au changement

Objectif : Formuler des leviers pour accélérer la transition du territoire en matière d'alimentation durable, d'économie d'énergie et d'eau, de prévention et tri des déchets, d'éducation à l'environnement et au DD

Cet atelier a permis d'alimenter le plan d'action notamment pour les fiches actions suivantes :

- Action 2 - Préserver les milieux aquatiques et les zones humides
- Action 10 - Développer l'énergie solaire sur le territoire de Petite Camargue

- Action 15 - Communiquer et sensibiliser de manière continue et large
- Action 16 - Mobiliser les écoles
- Action 18 - Soutenir l'agriculture de proximité

3.3.2 Les ateliers du groupe adaptation

Le groupe adaptation s'est réuni pour la deuxième fois en avril 2018. Ce second atelier a eu pour objectif de travailler sur la formulation de la stratégie d'adaptation de Petite Camargue sur la base des enjeux hiérarchisés lors du précédent atelier et d'identifier les actions en cours ou à renforcer pour y répondre.

A l'issue de ce groupe de travail, la stratégie suivante a été élaborée :

Ambition générale : Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain.

Déclinées en 4 axes :

- **Axe 1** : *Préserver les milieux naturels face aux pressions climatiques comme supports d'activités et comme capital environnemental.*
- **Axe 2** : *Prévenir les effets climatiques sur la ressource en eau*
- **Axe 3** : *Adapter et aménager les zones urbaines de Petite Camargue en tenant compte du changement climatique*
- **Axe 4** : *Accompagner la résilience des activités agricoles de Petite Camargue aux modifications climatiques*

Par ailleurs, cet atelier a permis d'alimenter le plan d'action notamment pour les fiches actions suivantes :

- Action 1 - Sécuriser la ressource en eau face aux modifications climatiques
- Action 2 - Préserver les milieux aquatiques et les zones humides
- Action 3 - Vivre avec le risque inondation

Plusieurs membres du groupe adaptation sont ainsi porteurs d'actions dans le PCAET de Petite Camargue.

3.3.3 Atelier Habitat

Le secteur résidentiel représente près 35 % des consommations d'énergie du territoire. C'est donc un enjeu fort pour le PCAET. La communauté de communes ne disposant pas encore de la compétence habitat, les actions menées par les partenaires institutionnels restaient peu connues. Il a donc été jugé nécessaires et prioritaires de mener une réunion avec les différents acteurs de l'habitat afin de mieux connaître ce qui se fait sur le territoire et d'identifier de quelle manière le PCAET peut venir renforcer ces actions.

Bailleurs, CCAS, Anah, CAPEB, EIE, CAUE, CC Petite Camargue... étaient présents lors de cette réunion. Elle a permis de faire ressortir que de nombreuses actions et outils étaient à disposition de la collectivité pour sensibiliser et accompagner aussi bien ses citoyens que ses artisans.

Cet atelier a permis de contribuer à la formulation des actions suivantes :

- Action 12 - Améliorer la qualité énergétique et le confort du bâti résidentiel existant
- Action 14 - Développer les filières locales d'éco matériaux
- Action 15 - Communiquer et sensibiliser de manière continue et large

3.3.4 Le comité de pilotage n°3 de mai 2018

Lors de cette réunion, les axes et les orientations stratégiques structurant du PCAET ont été présentés et validés par les membres du comité de pilotage. L'évaluation de la cohérence de la stratégie proposée au regard des enjeux identifiés dans les différents groupes de travail a permis de s'assurer de la pertinence de la formulation des axes proposés. L'évaluation environnementale a par ailleurs confirmé les impacts positifs que cette stratégie présente à l'encontre des différentes dimensions environnementales.

Les objectifs quantifiés en matière d'énergie, de GES et de qualité de l'air ont également été présentés. Ils n'ont fait l'objet d'aucune modification.

3.3.5 Le forum partenarial de septembre 2018

L'ensemble des acteurs mobilisés tout au long de la construction du PCAET ont été invités à se réunir en septembre 2018 lors du 1^{er} Forum PCAET.

Organisé sur une soirée, ce forum a eu pour objectif de restituer à l'ensemble des partenaires et des élus du territoire le livre blanc de la concertation. Sur la base des propositions émises lors des ateliers territoriaux, les participants au Forum furent invités à hiérarchiser les propositions d'actions en préparation au comité de pilotage final de novembre 2018.



3.3.6 Le groupe de travail interne

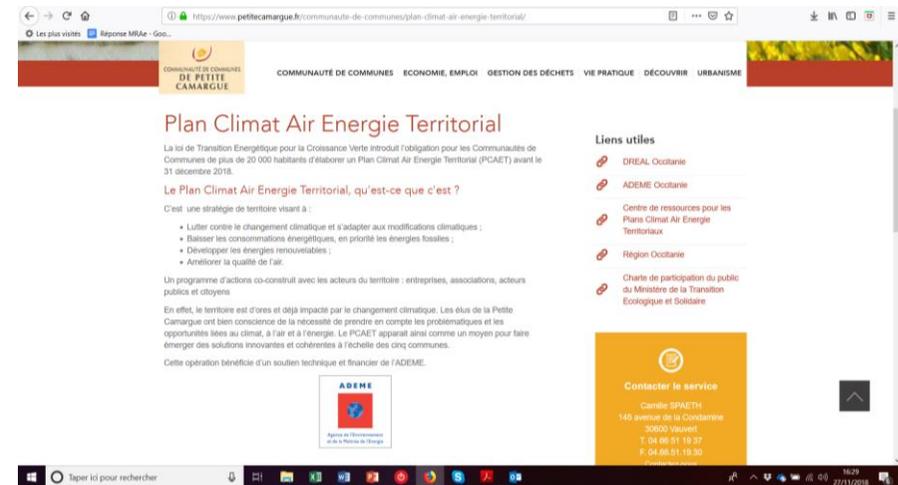
Le travail réalisé durant les ateliers thématiques partenariaux ainsi que lors du Forum a permis de consolider les 18 fiches actions où ont été détaillés en concertation avec les porteurs de projets les budgets et les calendriers associés. Ce travail de formalisation s'est déroulé de septembre à novembre 2018.

4 La communication autour du PCAET

Durant la phase de construction du PCAET, la communication dédiée à la démarche Plan Climat a été progressive. Elle s'est principalement appuyée sur les médias et les outils communicationnels existants au sein de la collectivité : site internet, émissions radios, presse locale (Objectif Gard), Petite Camargue magazine (magazine de la collectivité) et journaux communaux ...

4.1.1 Site internet de la Petite Camargue : une rubrique PCAET dédiée

Au lancement de la démarche PCAET, la Petite Camargue a créé une rubrique dédiée au PCAET : <https://www.petitecamargue.fr/communaute-de-communes/plan-climat-air-energie-territorial/>

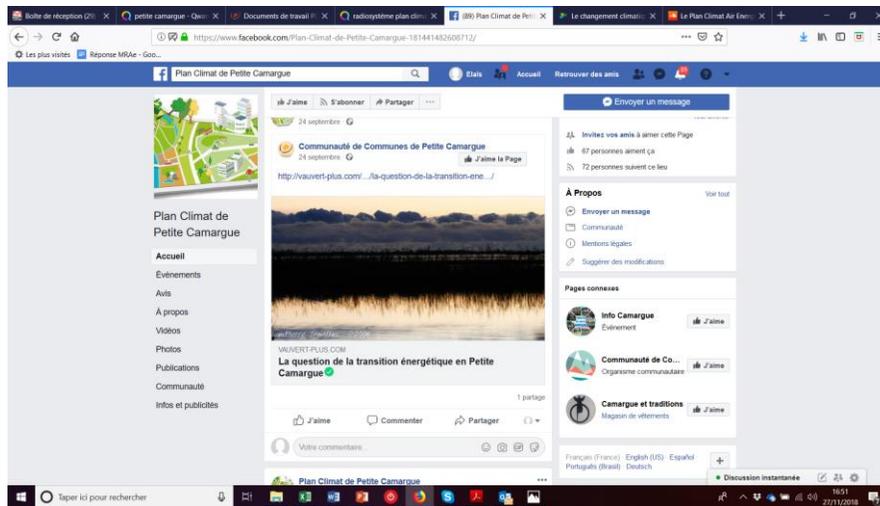


L'ensemble des rapports et des comptes rendus de réunion sont rendus disponibles sur le site internet comme l'exige le Législateur. C'est également à travers ce portail que sera réalisée la consultation du public sur l'évaluation environnementale stratégique du PCAET.

4.1.2 La page facebook dédiée au PCAET

Au-delà du site internet, la collectivité s'est créé une page facebook de son PCAET. Véritable outil de communication, cette page rend compte régulièrement des dernières informations autour des questions énergétiques et climatiques locales, met en avant des bonnes pratiques, informe sur l'avancée des différents temps de concertation du PCAET.

La page facebook n'est pour le moment suivie que par 70 personnes mais offre un outil de communication adapté à toute une catégorie de population : <https://www.facebook.com/Plan-Climat-de-Petite-Camargue-181441482608712/>



5 La stratégie territoriale du PCAET de Petite Camargue

5.1 QUEL EST L'ENJEU

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1er - I) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.

Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- « 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- « 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- « 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- « 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- « 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- « 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- « 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- « 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- « 9° Adaptation au changement climatique.

« Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4.

4.1.3 Les interviews du PCAET

Tout au long du PCAET, la radio locale RadioSystème, radio locale, a suivi de son micro les différents ateliers partenariaux.

Les enregistrements sont mis à disposition du public sur le site soundcloud :

<https://soundcloud.com/radio-systeme/le-plan-climat-air-energie-petite-camargue-bilan-des-objectifs-a-atteindre?fbclid=IwAR1HeeD7gWMGpzTKD3p9xy0-W2rHGN2xfIMXfx73rXfBITxWUO5RlmcSyE>

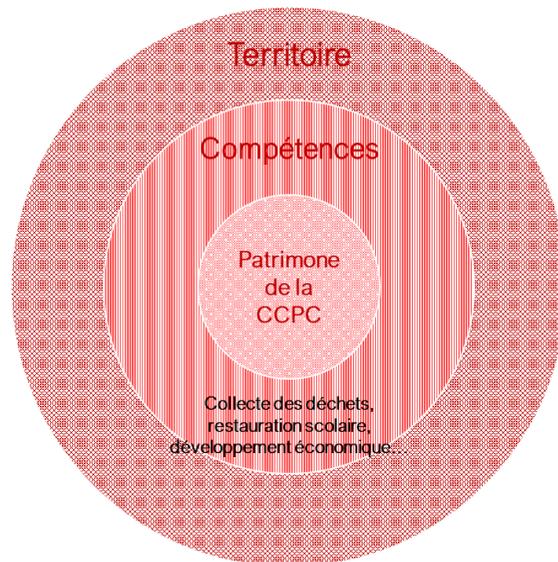
Le magazine Vauvert plus a également réalisé une interview vidéo pour présenter le processus d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

<https://www.youtube.com/watch?v=ijliCVjCuwk>

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

« Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie »

Le schéma ci-contre représente les périmètres et les principes d'intervention de la stratégie du PCAET. Dans un souci d'exemplarité et d'efficacité de ses services publics, la communauté de communes focalisera son attention sur la gestion de son patrimoine et sur l'intégration d'un volet climat air énergie dans chacune de ses compétences.



La collectivité a bien conscience que les objectifs territoriaux ambitieux de la transition énergétique ne pourront pas être atteints en limitant son intervention sur les 2 périmètres qui la concernent directement, bien que ce soient ceux sur lesquels elle dispose des leviers de décisions. Elle vise donc à mettre en place un cadre propice à la mobilisation et à la contribution des acteurs du territoire (habitants et partenaires) reposant sur un dialogue

régulier, des actions de sensibilisation et d'information, des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers.

L'ambition du PCAET ne pourra être atteinte que par la mise en œuvre conjointe d'actions issues de la sphère publique et de la sphère privée.

Toutefois, il est intéressant de cibler les moyens qui pourront être mobilisés :

- L'équipe projet « énergie climat » de la communauté de communes et les référents dans chacun des services ;
- Les instances de co-pilotage et de co-construction partenariales réunissant les acteurs institutionnels, les acteurs socio-économiques, les communes : comité de pilotage et groupes de travail ;
- Les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Petite Camargue ;
- Les soutiens financiers externes disponibles aux échelles nationale et régionale ;
- Les ressources issues des économies générées par une meilleure efficacité du fonctionnement interne à la collectivité ;
- Les investissements consentis par les acteurs privés pour leurs propres actions.

C'est bien l'implication de tous les acteurs locaux et la mise en dynamique du territoire qui permettra l'atteinte des objectifs ambitieux portés par le PCAET.

5.2 LES OBJECTIFS OPERATIONNELS (QUANTIFIES)

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la CC de Petite Camargue s'est investie dans un travail prospectif de fixation d'objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage massif des énergies fossiles, d'efficacité énergétique au travers d'un mix énergétique équilibré et réaliste, d'économie et de maîtrise de l'énergie, de réduction des émissions de polluants et de production d'énergies.

La construction de ces objectifs a fait l'objet de scénarisations afin de prendre conscience des tendances actuelles d'évolution des différents vecteurs et des efforts à réaliser afin de répondre aux objectifs régionaux.

Les trajectoires énergétiques, tout comme les objectifs détaillés par secteur, ont été présentées et validées en comité de pilotage partenarial.

L'exercice de prospective énergétique s'appuie sur deux scénarios :

- **Tendanciel** : Prise en compte de l'impact de l'évolution démographique et des projets en cours et à venir dans le cas où aucune politique corrective n'est menée ; ce scénario prend en compte l'ensemble des mesures prises au niveau national (mesures LTECV entre autres).
- **Facteur 4 : Fixe des objectifs ambitieux** en faveur de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES **qui s'inscrivent dans les objectifs régionaux REPOS.**

L'exercice de prospective est un **exercice comparatif reposant sur une série d'hypothèses** d'évolution des déterminants des émissions de gaz à effet de serre.

Deux types d'hypothèses ont été intégrés à ces scénarios :

- **des hypothèses indépendantes de la politique air-énergie-climat de la collectivité** – ces hypothèses sont communes aux deux scénarios et issues des principaux documents de programmation du territoire (SCoT Sud Gard, grands projets, etc.) et nationaux (Vision ADEME 2030) –
- **des hypothèses d'orientations de la politique air-énergie-climat.**

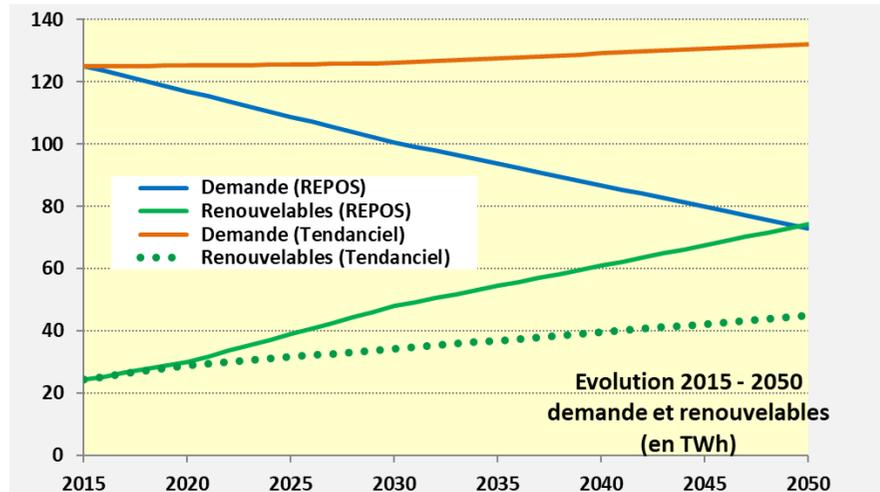
5.2.1 Objectifs REPOS de la région Occitanie Méditerranée

A noter que si la Région Occitanie Méditerranée communique fortement autour de son engagement à devenir la première région à énergie positive, cet objectif ne fait pour le moment aucune valeur juridique opposable. En effet, le SRADDET est en cours d'élaboration avec un objectif d'adoption à avril 2020 (décalage de 9 mois annoncé par rapport au calendrier réglementaire).

Le **scénario REPOS** du futur SRADDET Occitanie se traduit par une **diminution des consommations énergétiques par habitant par 2 d'ici 2050** par rapport à leur niveau de 2015 et une **multiplication par 3 de la production énergétique renouvelable**. Source : Région Occitanie

A ce jour, nous ne disposons pas d'information sur la traduction en émissions de GES du scénario REPOS.

Scénario de réduction des consommations énergétiques de la région Occitanie



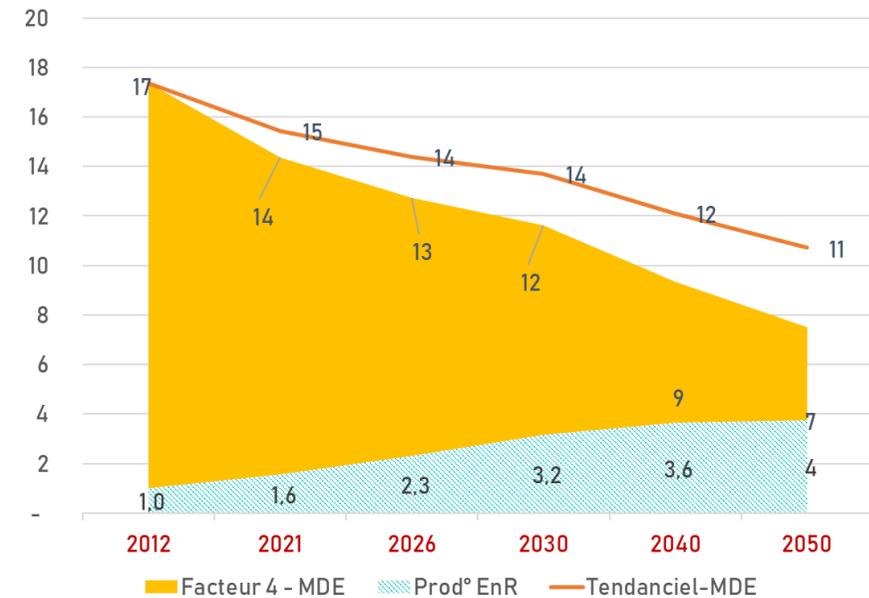
Source : Région Occitanie

Evolution de la consommation finale par habitant dans REPOS

	Evolution 2015-2021	Evolution 2015-2026	Evolution 2015-2030	Evolution 2015-2050
Résidentiel	-9%	-16%	-23%	-39%
Tertiaire	-7%	-14%	-20%	-42%
Industrie et agriculture	-14%	-18%	-22%	-40%
Transport	-11%	-21%	-31%	-68%
Total	-10%	-18%	-25%	-51%

5.2.2 Trajectoire énergétique de la Petite Camargue

La définition des objectifs énergétiques s'appuie sur le *diagnostic territorial* évaluant les consommations et productions d'énergies renouvelables actuelles et potentielles en 2050. Ce travail a été suivi d'une consolidation de trajectoires énergétiques présentées ci-après :



Source : agatte

Les scénarios établis pour le territoire de la Petite Camargue visent **une réduction des émissions des consommations énergétiques par habitant du territoire de l'ordre de 54 % à l'horizon 2050** par rapport à leur niveau de 2015.

Ainsi, en maintenant cet objectif, le territoire s'inscrit pleinement dans les objectifs REPOS de la région.

La déclinaison des objectifs par secteur et filière est présentée dans les paragraphes ci-dessous. Ce détail permet de mettre en lumière les enjeux, freins et leviers, sur les différents secteurs de consommation et les différentes filières de production d'énergie pour la mise en œuvre des trajectoires énergétiques retenues.

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET apporte, quant à elle, des éléments plus détaillés sur la cohérence des objectifs du PCAET avec les objectifs régionaux.

5.2.3 Objectifs en matière de maîtrise de l'énergie

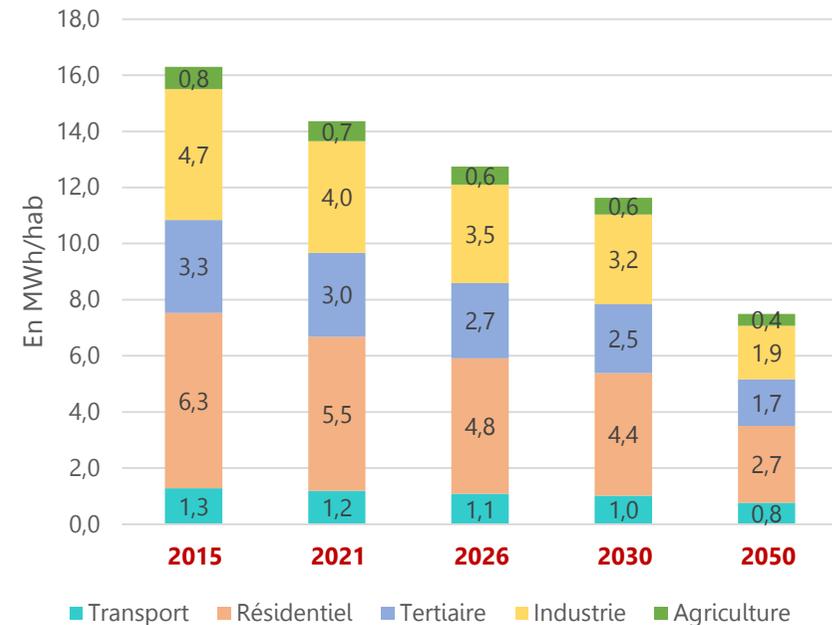
Les trajectoires proposées par le COPIL ont été détaillées en objectifs de réduction de consommations énergétiques du territoire par secteur et en objectifs de développement des énergies renouvelables par filière. Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs du futur SRADDET à 2050.

L'atteinte des ambitions de la stratégie nationale bas carbone réside essentiellement dans la mise en mouvement des acteurs du territoire notamment sur le secteur du bâtiment et des déplacements. Par ailleurs, la déclinaison des objectifs nationaux au niveau local reste un exercice complexe tant la typologie rurale ou urbaine, ou encore mixte, du territoire joue un rôle primordial sur les différents secteurs de consommation.

Les figures suivantes montrent une diminution des consommations sur l'ensemble des secteurs du territoire. De nombreuses filières sont également mobilisées pour le développement des énergies renouvelables. Les principaux développements envisagés à 2025, au-delà des projets en

cours, portent sur la filière photovoltaïque (+16 GWh) et les PAC (+ 15 GWh/an).

Trajectoire des consommations énergétiques par habitant



Source : agatte

Par hab	2015	2021	2026	2030	2050	2021	2026	2030	2050
Transport	1,3	1,2	1,1	1,0	0,8	-7%	-15%	-20%	-40%
Résidentiel	6,3	5,5	4,8	4,4	2,7	-12%	-23%	-30%	-56%
Tertiaire	3,3	3,0	2,7	2,5	1,7	-10%	-19%	-26%	-50%
Industrie	4,7	4,0	3,5	3,2	1,9	-15%	-25%	-32%	-59%
Agriculture	0,8	0,7	0,6	0,6	0,4	-11%	-18%	-23%	-46%
TOTAL	16	12	12	12	7	-25%	-27%	-29%	-54%

Si les efforts sectoriels diffèrent des objectifs régionaux, l'objectif global de réduction des consommations énergétiques par habitant reste cohérent. Le

scénario tient compte des spécificités locales et de ses marges de progression réelles.

Le graphique puis les paragraphes suivants détaillent les objectifs territoriaux de maîtrise de l'énergie, par secteur de consommation, à l'horizon 2026 avec les principales mesures permettant de les atteindre.

5.2.3.1 HABITAT : objectif de réduction de 23 % des consommations énergétiques finales par habitant à l'horizon 2026

	Tendancier-MDE	REPOS-MDE
Prod° logts à 2030	6 130	6 130
Neuf	BEPOS + 10 % 80 % maisons – 20 % Logt Collectif	BEPOS 60 % MI – 40 % LC
Rénovat° énergétique	0,1 % du parc • PO : 7 lgts/an • PB : 3 lgts / an	1 % du parc • PO : 66 lgts/an • PB : 35 lgts / an
	Gains 25 % en moyenne	BBC rénovation (gains 50 %)
Eco gestes	10 % des ménages	20 % des ménages
	8 % d'économie moy.	8 % d'économie moy.

- Un taux de **construction maîtrisée** mais respectant les objectifs du SCoT Sud Gard avec près de 6 100 logements d'ici 2030 intégrant les réglementations thermiques en vigueur ;
- **Rénover (hors programme d'aides) 1 % du parc de logements/an avec un gain énergétique moyen de 35 % en 2020 jusqu'à -50 % à partir de 2030 ;**
- Introduire un **bouquet EnR** dans les consommations : solaire, PAC et biomasse principalement...
- **Conseiller et accompagner** les ménages vers le **renouvellement de leur unité de chauffage** et les éco gestes (action en cours et à renforcer via l'EIE)...

Ce nombre de rénovations et d'actions personnalisées de sensibilisation semblent raisonnablement et objectivement atteignables compte tenu des dispositifs d'accompagnement actuels et ceux à venir (prise de compétence PLH avec création d'OPAH énergie).

Toutefois, quelques craintes émergent quant aux évolutions réglementaires à venir qui risquent de freiner fortement les capacités de rénovation des bailleurs sociaux et impacter les résultats globaux (loi ELAN).

En parallèle, la construction de logements neufs liés à la croissance démographique de la population amène de nouvelles consommations énergétiques qui ont mécaniquement pour effet d'atténuer la diminution des consommations de ce secteur sur la période 2018-2030.

5.2.3.2 TERTIAIRE : objectif de réduction de 19 % des consommations énergétiques finales par habitant à l'horizon 2026

	Tendanciel-MDE	REPOS-MDE
Évolution de l'emploi	+ 2% par an	+ 2% par an
Neuf	RT2020	RT2020
Intensité énergétique de l'emploi	- 0,5% / an < 2020 - 1% / an < 2030	- 1% / an < 2020 - 2% / an < 2030

- D'ici 2016, on note une progression de l'emploi qui est la poursuite de la tendance constatée de ces derniers temps ; bien qu'il n'y ait actuellement pas de projet de construction en cours, plusieurs ZAC de Petite Camargue dispose de foncier disponible pour de nouvelles constructions ;
- Amélioration de l'intensité énergétique des m² par emploi grâce aux dispositifs d'accompagnement de maîtrise de l'énergie portés par la CCI et les actions autour de **l'économie circulaire** ;
- Substitution énergétique des chauffages au fioul vers de l'électricité (PAC).

5.2.3.3 INDUSTRIE : objectif de réduction de 25 % des consommations énergétiques finales par habitant à l'horizon 2026

	Tendanciel-MDE	REPOS-MDE
Évolution de l'emploi	Stabilisation	Stabilisation
Neuf	Pas de neuf	Pas de neuf
Intensité énergétique des process	-0,5% par an (national)	-29,4 % secteur IAA - 25,2 % autres

L'objectif est directement lié aux objectifs de réduction du secteur établis dans l'étude ADEME Vision 2030. La CCPC ne dispose pas de levier d'actions direct pour agir auprès des industriels si ce n'est au travers d'actions portées par la CCI. Celle-ci est déjà présente localement.

5.2.3.4 AGRICULTURE : objectif de réduction de 18 % des consommations énergétiques finales par habitant à l'horizon 2026

La réduction des consommations énergétiques par habitant du secteur agricole s'explique uniquement par le facteur d'augmentation de la population sur la période. En effet, le scénario Facteur 4 montre une stabilisation des consommations énergétiques du secteur en valeur absolue. Les actions de conversion des surfaces agricoles en bio n'auront

qu'un faible impact sur le niveau de consommation énergétique et agiront surtout sur le niveau d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.

5.2.3.5 **MOBILITÉ : objectif de limiter l'augmentation de la consommation énergétique à 6 % à l'horizon 2026**

	Tendanciel-MDE	REPOS-MDE
Évolution de la démographie	+ 8 350 hab.	+ 8 350 hab.
Gain technique	- 5% sur l'ensemble du parc (neuf et ancien)	- 15% sur l'ensemble du parc
Mobilité	Augmentation de 1% par an	-3 % par an

La communauté de communes de Petite Camargue n'est pas autorité organisatrice des transports. Elle ne dispose donc pas de leviers directs permettant d'agir de manière concrète et efficace sur la mobilité voiture de ses habitants.

Toutefois, dans le cadre du PCAET, la collectivité travaillera pour le déploiement de dispositifs territoriaux de promotion de l'autopartage et d'actions de soutien à la mobilité voiture décarbonnée avec l'introduction des voitures électriques, hybrides ou GNV. Si ces actions ont clairement un impact en termes de pollutions atmosphériques, elles ont un effet moindre sur le niveau des consommations d'énergie.

La région Occitanie disposant d'une mobilité croissante depuis plusieurs années, l'évolution de la consommation énergétique augmente de pair sur des territoires ruraux comme la Petite Camargue où le report modal TC ou modes doux ne pourra pas être une réponse unique.

Pour aller au-delà du scénario tendanciel, la politique énergie climat de la communauté de communes passera également par :

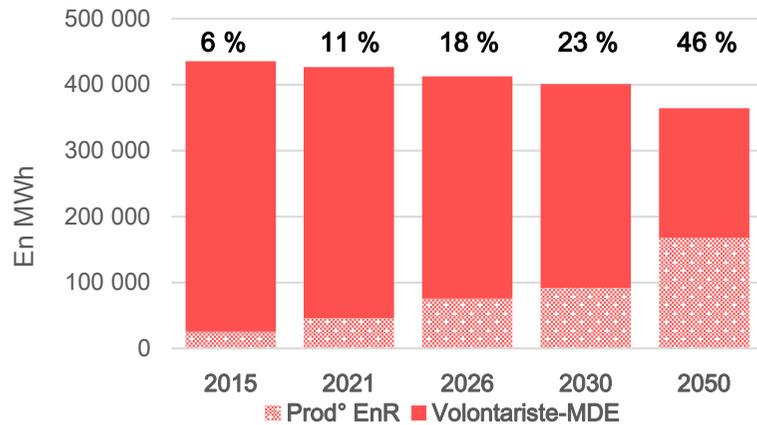
- Le partage d'une **culture commune** des enjeux de l'énergie et du climat avec les acteurs socio-économiques et les partenaires ;
- Une incitation à faire **participer les acteurs locaux** et plus particulièrement les **habitants** par le développement de projets participatifs et citoyens ;
- Une intégration transversale de ces sujets dans l'ensemble **des décisions communautaires** ;
- **L'exemplarité** de son fonctionnement en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques.

5.2.4 **Objectifs en matière de production d'énergies renouvelables**

En 2015, 6 % de la consommation finale du territoire de Petite Camargue sont recouvertes par des énergies renouvelables produites localement.

D'ici 2026, le territoire se fixe l'ambition de porter cette part à 23 %.

Part de la production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation finale du territoire



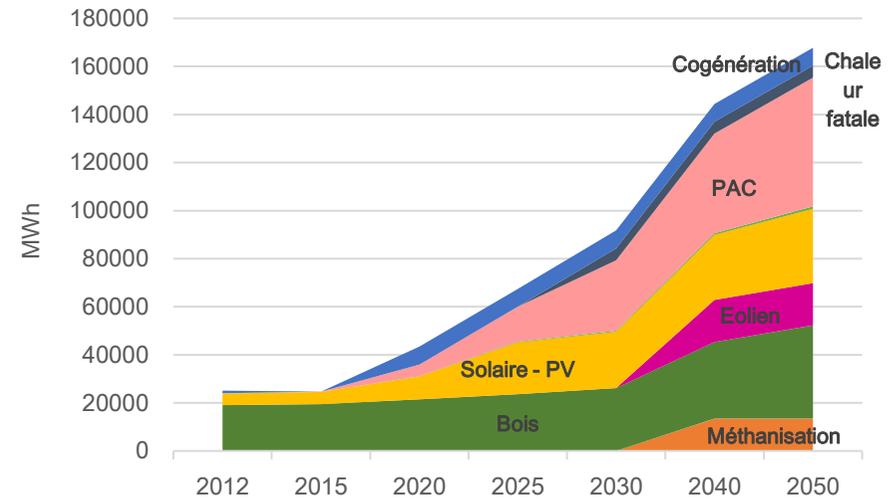
Source : Agatte

Le graphique puis les paragraphes suivants détaillent les objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables, par filière, à l'horizon 2026 avec les principales mesures permettant de les atteindre.

Objectifs de développement des EnR sur Petite Camargue

GWh	Prod. 2015	Prod. 2026	Prod. 2030	Objectif 2050
Bois énergie	19	24	26	39
Solaire PV	5	22	23	30
Solaire therm.	0,006	0,3	0,4	1
PAC	0,0015	16	29	53
Biogaz	0	0	0	13,4
Cogénération	7	7	7	7
Eolien	0	0	0	17
Chaleur fatale	0	5	5	5
TOTAL	25	75	92	168

Source ; agatte



Source ; agatte

5.2.4.1 Filière photovoltaïque

Le potentiel est le plus important : la production passe de 5 à 22 GWhEP/an en 2026. Au-delà des projets de toitures solaires industrielles prévues la commune d'Aimargues (serres solaires de 20 000 m²), ce sont les installations en toitures qui représentent l'essentiel du développement. Un travail avec les entreprises des zones d'activités est également mené afin de les encourager à utiliser leur potentiel solaire (1/3 utilisés soit sur les sites de Saint Mamet et d'Intermarché).

5.2.4.2 Filière géothermique

Les pompes à chaleur de type Air/Air ou Air/Eau se développe également fortement. Les objectifs prévus à l'échelle Occitanie sont ainsi déclinés à l'échelle de Petite Camargue.

5.2.4.3 Filière bois énergie

Sa contribution au mix énergétique du territoire est importante mais sa progression dans le temps reste légère. Les potentiels sur le territoire sont minimes et nécessitent l'import de matière brut. Il n'y a pas de soutien

particulier pour le développement de la filière bois énergie, celle-ci évoluant de manière tendancielle.

5.2.4.4 **Filière Biométhane**

La production de biométhane sera tardive sur le territoire, en raison de la nécessité d'organiser la filière de traitement et de se coordonner avec les territoires voisins. Les potentiels proviennent principalement de la valorisation des substrats issus de centres équestres, de vignes et de culture intermédiaires à vocation énergétique (source : GRDF).

5.2.4.5 **Filière éolienne**

Il n'y a pas de projets en cours sur le territoire et de manière générale, l'éolien dispose d'une faible acceptation sociale et des contraintes environnementales importantes. L'un des grands enjeux de la filière sera le développement de projet en tenant compte des enjeux paysagers et de biodiversité. A 2040, il peut tout de même être envisagé le développement d'une ferme de 4 mâts permettant la production de 16 GWh.

5.2.5 **Objectifs en matière de livraison d'énergie renouvelable et de récupération de chaleur par les réseaux de chaleur**

Ne disposant pas de la compétence réseaux de chaleur, les leviers d'actions propres à la Petite Camargue se trouvent réduits.

Le territoire ne compte pas de réseau de chaleur ce qui ne facilite pas le développement de telles infrastructures (absence de compétence locale sur le sujet).

La Petite Camargue ne se donne pas l'objectif de développer directement les réseaux de chaleur mais ses objectifs en matière de récupération de chaleur (sur sites industriels) ou le solaire thermique sur son territoire en lien avec les communes y contribueront certainement.

5.2.6 **Objectifs en matière d'évolution coordonnée des réseaux énergétiques**

La Petite Camargue ne dispose pas de compétence en matière de distribution et de transport de l'énergie. Le PCAET a donc été l'occasion d'échanger pour la première fois sur le rôle et l'importance des réseaux dans les projets d'aménagement dans une optique de transition énergétique.

Grdf, Enedis ainsi que le SMEG30 ont été associés à la construction du PCAET et intégrés directement au comité de pilotage.

A ce jour, aucun objectif en matière d'évolution des réseaux énergétiques n'a été fixé. Il est nécessaire de poursuivre ce travail d'acculturation du thème par les élus.

5.2.7 Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La communauté de communes de Petite Camargue se fixe l'objectif d'atteindre le **Facteur 4 par habitant à l'horizon 2050**.

L'atteinte de cet objectif passe par la réduction de ses consommations finales de 16 % à 2050 (soit -54 % par habitant), combinée au développement des énergies renouvelables.

Le scénario prend également en compte le **développement de la part d'EnR dans la consommation totale d'énergie**, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution du mix énergétique national (pénétration de l'électricité renouvelable dans le réseau électrique, de biocarburants ou encore de biogaz dans le réseau de gaz). La part d'ENR dans la consommation comprend :

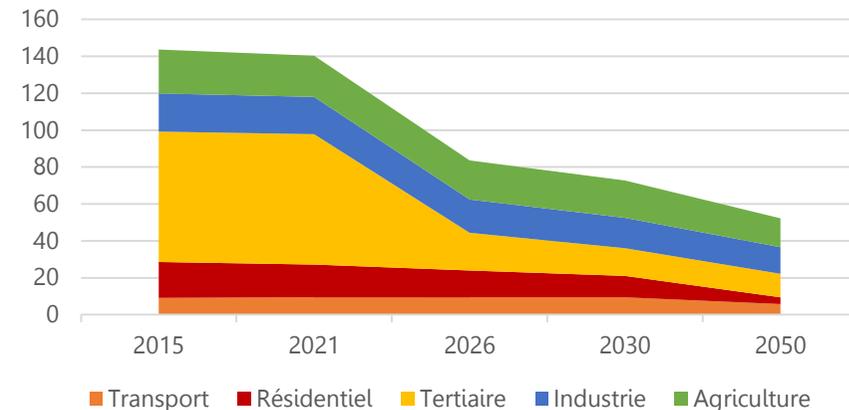
- Les productions locales d'ENR
- La part d'ENR dans le mix électrique national, qui passe de 15 % en 2012 à 40 % en 2030 (objectif de la loi de transition énergétique)
- La part d'ENR dans les biocarburants, qui passe de 7% en 2012 (en moyenne) à 15 % en 2030 (objectif de la loi de transition énergétique)
- Une consommation de bois buche maintenue constante entre 2012 et 2030

Evolution des émissions de GES et objectifs

Emissions de GES (ktCO ₂ e/an pour l'ensemble du territoire)					
	2015	Cible 2021	Cible 2026	Cible 2030	Cible 2050
Transport	6	9	9	9	6
Résidentiel	19	18	15	12	4
Tertiaire	71	71	20	15	13
Industrie	21	20	18	16	14
Agriculture	24	22	21	20	16
TOTAL	141	140	84	73	52

Source ; agatte

Evolution des émissions de GES et objectifs



Source ; agatte

Au total, les émissions de GES sur le territoire de Petite Camargue passeraient de 141 ktCO₂e en 2012 à 52 ktCO₂e, soit une diminution totale de 63 %, (et de 78 % par habitant) qui s'inscrit totalement dans l'objectif national du Facteur 4.

5.2.8 Objectifs de renforcement du stockage carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols et les bâtiments)

L'élaboration du PCAET a permis d'aborder les enjeux de l'évolution des pratiques agricoles, au regard des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Une évaluation chiffrée des cibles associées concernant le renforcement du stockage de carbone dans la végétation et les sols n'est pas possible à ce stade.

Les perspectives de renforcement du stockage du carbone seront évaluées dans le cadre des actions prévues par le PCAET et la politique de redynamisation de l'activité agricole. En effet, celle-ci prévoit le soutien à l'agriculture durable afin d'améliorer la qualité des sols et la séquestration.

5.2.9 Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

La réduction des émissions de polluants atmosphériques en Petite Camargue s'appuie sur une traduction des objectifs énergétiques en matière d'émissions de polluants atmosphériques.

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques de Petite Camargue *Source : Agatte*

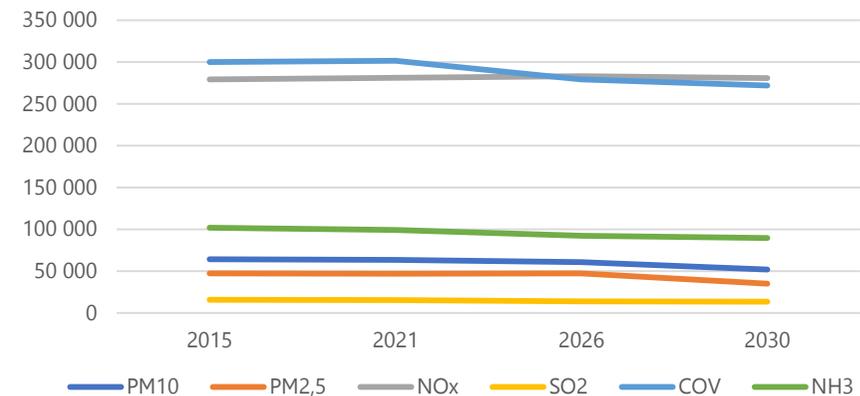
kg	2015	2021	2026	2030
PM10	64 116	63 582	60 685	52 095
PM2,5	47 358	46 733	47 249	34 928
NOx	279 124	281 124	283 190	280 748
SO2	15 584	15 252	13 943	13 356
COV	300 118	301 622	279 260	271 922
NH3	101 851	99 134	92 229	89 617

Evolution des émissions de polluants atmosphériques de Petite Camargue par rapport à 2015

kg	2021	2026	2030
PM10	-1%	-5%	-19%
PM2,5	-1%	0%	-26%
NOx	1%	1%	1%
SO2	-2%	-11%	-14%
COV	1%	-7%	-9%
NH3	-3%	-9%	-12%

Source ; agatte

Evolution des émissions de polluants



Source ; agatte

5.3 LA STRATEGIE POLITIQUE DU PCAET DE PETITE CAMARGUE

La stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial a été structurée autour de **7 grandes ambitions politiques** validées par les élus lors du **comité de pilotage n°3 de mai 2018**.

Chacune des 7 ambitions permet de répondre aux enjeux territoriaux et aux objectifs de réduction des émissions de GES fixés.

Ces axes regroupent aussi bien des interventions de la Communautés de Communes sur son patrimoine, ses compétences que des interventions des acteurs du territoire.



Ambition 1 : Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain.



Ambition 2 : Tendre vers l'exemplarité (air-énergie-climat) des collectivités territoriales de Petite Camargue dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire



Ambition 3 : Valoriser les gisements d'énergies renouvelables du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux et privilégiant les acteurs locaux



Ambition 4 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments de Petite Camargue de manière cohérente avec les enjeux de qualité de l'air



Ambition 5 : Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique et climatique, et tendre vers une économie circulaire



Ambition 6 : Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du PCAET



Ambition 7 : Faire de Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET a validé les impacts positifs que cette stratégie aura de manière transversale sur l'ensemble des dimensions environnementales du territoire.

Ces 7 ambitions se déclinent en 18 actions opérationnelles, retenues lors du Forum partenarial animée le 14 septembre 2018 validé au comité de pilotage n°4 en novembre 2018.

AMBITION 1 : Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain

Action 1 - Sécuriser la ressource en eau face aux modifications climatiques

Action 2 - Préserver les milieux aquatiques et les zones humides

Action 3 - Vivre avec le risque inondation

AMBITION 2 : Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Petite Camargue dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire

Action 4 - Réduire les consommations énergétiques du bâti public

Action 5 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine roulant

Action 6 - Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public

Action 7 - Favoriser l'exemplarité interne et territoriale

Action 8 - Réduire la production de déchets sur le territoire et améliorer le tri

Action 9 - Permettre et faciliter une mobilité peu polluante au travers d'un aménagement durable

AMBITION 3 : Valoriser les gisements d'énergies renouvelables du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux et en privilégiant les acteurs locaux

Action 10 - Développer l'énergie solaire sur le territoire de Petite Camargue

AMBITION 4 : Améliorer la performance énergétiques des bâtiments de Petite Camargue en cohérence avec les nejus de qualité de l'air

Action 11 - Construire la politique habitat

Action 12 - Améliorer la qualité énergétique et le confort du bâti résidentiel existant

AMBITION 5 : Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique et climatique et tendre vers une économie circulaire

Action 13 - Réduire les impacts environnementaux des activités économiques

Action 14 - Développer les filières locales d'éco matériaux

AMBITION 6 : Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du PCAET

Action 15 - Communiquer et sensibiliser de manière continue et large

Action 16 - Mobiliser les écoles

AMBITION 7 : Faire de Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone

Action 17 - Accompagner l'agriculture durable

Action 18 - Soutenir l'agriculture de proximité

5.3.1 AMBITION 1 : Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain

La Petite Camargue se caractérise par de nombreux espaces naturels préservés, des sols et des paysages variés, présentant une forte sensibilité écologique et donc, une vulnérabilité certaine aux modifications climatiques. Située en pleine Camargue gardoise, la partie Sud du territoire est marquée par d'importantes zones humides (12 % du territoire) qui favorisent la culture du riz mais également et surtout, en font un réservoir écologique de grande importance. Les zones humides jouent en effet un rôle fondamental pour la préservation de la diversité biologique, la régulation du régime des eaux et le maintien de leur qualité. Malheureusement, depuis plusieurs années, elles connaissent une forte régression (eutrophisation, baisse de la qualité des eaux, etc.) dont les causes directes sont encore mal connues mais certainement liées aux nombreuses pressions dont elles sont victimes, dont entre autres, les modifications climatiques.

En effet, depuis plusieurs années, les indices climatiques évoluent sur le territoire de Petite Camargue et ces évolutions ne sont pas sans conséquence sur les milieux, les activités agricoles et sur l'aménagement du territoire.

Concernant les évolutions de températures, on constate en effet une élévation des températures moyennes d'environ +0,9 °C entre les périodes

avant et après 1980¹ sur la station de Nîmes Courbessac (source : Météo France). Cette évolution est plus marquée au printemps et en été (de +1,2°C à +1,3°C), soit durant les périodes de fortes activités agricoles. Par ailleurs, cette hausse questionne également en profondeur nos manières de construire et d'aménager notre territoire de plus en plus en proie à d'importantes périodes de canicule afin de rendre nos bâtiments adaptés aux caractéristiques climatiques locales.

Concernant la pluviométrie, si nous ne constatons pas de tendance claire d'évolution sur les décennies passées, l'analyse de l'occurrence des événements extrêmes nous permet de disposer d'éléments de constat sur des événements plus ponctuels, avec des décalages temporels de ces événements. Ainsi, le territoire de Petite Camargue est sujet à des phénomènes d'inondations récurrents qui rendent le territoire particulièrement vulnérable aux évolutions pluviométriques.

Ainsi, l'analyse des évolutions climatiques sur la Petite Camargue révèlent des enjeux d'adaptation forts pour le territoire et face auxquels le Plan Climat doit apporter une réponse :

- La préservation des milieux naturels face aux pressions climatiques comme supports d'activités et comme capital environnemental ;
- La prévention des effets climatiques sur la ressource en eau ;
- L'adaptation et l'aménagement les zones urbaines de Petite Camargue en tenant compte du changement climatique ;
- L'accompagnement à la résilience des activités agricoles de Petite Camargue face aux modifications climatiques.

Trois actions cadres ont ainsi été retenues pour cette ambition.

¹ *Ordre de grandeur : Il y a 20 000 ans, au maximum glaciaire, la température moyenne était de 5°C de moins qu'aujourd'hui. Source: JC Duplessy & Pierre Morel, [Gros temps sur la Planète](#) (document original provenant du programme [CLIMAP](#))*

5.3.1.1 Action 1 - Sécuriser la ressource en eau face aux modifications climatiques

- a. Suivre et comprendre l'impact des modifications climatiques sur les eaux profondes et de surfaces (salinisation...)
- b. Mener des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public aux enjeux de la ressource en eau (biodiversité aquatique ; qualité et quantité de la ressource en eau)
- c. Lors des pics de sécheresse, contrôler la bonne application des règles préfectorales de restriction d'eau dans les bâtiments et services intercommunaux

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte des Nappes – Vistrenque et Costières ; Maison de la Nature et de l'Environnement du Gard ; Communes

5.3.1.2 Action 2 - Préserver les milieux aquatiques et les zones humides

- a. Mettre en place une politique sur la gestion des milieux aquatiques
- b. Etape 1 : Détection et étude des zones naturelles présentant un début de dégradation (roselières) = mettre en place un suivi des roselières en relation avec les conditions du milieu (niveaux d'eau, salinité)
Etape 2 : Explication et sensibilisation aux exploitants des zones fragilisées le rôle des milieux et l'importance de leur préservation

- c. Etendre des solutions épuratoires extensives des eaux usées sur l'ensemble des stations d'épuration du territoire (ex : lagunage de la STEP)
- d. Poursuivre le développement de la phyto épuration individuelle naturelle des eaux usées en remplacement des fosses septiques classiques

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services GEMA et SPANC ; Communes

5.3.1.3 **Action 3 - Vivre avec le risque inondation**

- a. Animer des actions de sensibilisation des habitants (scolaires et grand public) au risque inondation : Gard à l'eau
- b. Mener une opération de construction innovante dans la prise en compte du risque inondation (construction sur pilotis par ex.) sur la future annexe de l'Office du tourisme par exemple

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue service Patrimoine ; Maison de la Nature et de l'Environnement du Gard

5.3.2 **AMBITION 2 : Tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités de Petite Camargue dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire**

En tant que coordinatrice de la transition énergétique de son territoire, la Communauté de Communes de Petite Camargue se doit de montrer l'exemple afin d'encourager l'ensemble des forces vives de son territoire à devenir acteur de cette transition.

Ainsi, une des priorités données à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie est l'intégration progressive d'un volet climat air énergie dans chacune de ses compétences ainsi que la mise en place d'une gestion énergétiquement efficiente de son patrimoine bâti et roulant.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes dispose de plusieurs compétences qui peuvent influencer sur les besoins énergétiques du territoire et les émissions de gaz à effet de serre associées :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés qui contribuent à prévenir la production de déchets et à améliorer la part des déchets recyclés ;
- La restauration scolaire qui intègre progressivement des aliments locaux, bio et de saison dans les assiettes des élèves ;
- La politique de développement économique avec la gestion des zones d'activités, artisanales et industrielles du territoire ;
- L'assainissement non collectif des habitats non raccordés au réseau d'assainissement ;
- La gestion du patrimoine intercommunal ;
- Et bientôt, la politique de l'habitat.

Même si des actions existent déjà et vont dans le bon sens, beaucoup reste encore à faire. Par ailleurs, la mobilisation et l'adhésion des 5 communes de l'intercommunalité est également un enjeu fort pour la réussite de la démarche. Bien que collectivités « non obligées », les communes disposent de compétences stratégiques telles que l'éclairage public, les espaces publics et la voirie, ou encore l'urbanisme. Pour cette dernière, les orientations fixées dans le Plan Local de l'Urbanisme peuvent avoir des incidences majeures sur les besoins énergétiques du territoire. Les communes disposent par ailleurs d'un patrimoine bâti encore important et souvent ancien, qui nécessite d'importants investissements de rénovation.

Ainsi, c'est bien en agissant à tous les niveaux territoriaux qu'une véritable rupture énergétique et climatique sera rendue possible.

Six actions phares ont été retenues dans cette ambition.

5.3.2.1 Action 4 - Réduire les consommations énergétiques du bâti public

- a. Lancer un marché de performance énergétique global sur le patrimoine intercommunal :
 - programme d'actions en matière de rénovation : diagnostic (voir c.), programmation, travaux
 - programme d'actions en matière d'énergies renouvelables : études faisabilité (voir d.), installation
 - suivi annuel
- b. Mettre en place un suivi des fluides des bâtiments intercommunaux
- c. Réaliser un audit énergétique du site 706 et du Centre d'hébergement et réalisation de travaux
- d. Etudier la faisabilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments du 706 et l'école de musique + mettre en œuvre l'action
- e. Accompagner les communes à la réalisation d'actions d'économie d'énergie via la mutualisation d'un Conseiller en Energie Partagé

- f. Construire la future cuisine centrale selon le référentiel BDM

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Patrimoine et Développement durable

5.3.2.2 Action 5 - Réduire les consommations énergétiques du patrimoine roulant

- a. Lors du prochain renouvellement d'un véhicule de service, acquérir un véhicule électrique ou hybride et systématiser la réflexion pour les prochains
- b. Acquisition de 2 vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels
- c. Dans le prochain marché de collecte des ordures, demander au prestataire de faire une analyse technico financière des différentes carburations (thermique, GNV, électrique...)
- d. Etude technico financière de l'ensemble des ERP intercommunaux de bornes de recharge électriques (longue recharge) avec réflexion systématique d'ombrières solaires

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Patrimoine et Environnement

5.3.2.3 Action 6 - Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public

- a. Mettre en œuvre un marché de relamping de l'éclairage des zones d'activités intercommunales
- b. Organiser des temps d'information des communes sur les actions de maîtrise de l'énergie sur le parc d'éclairage public : retour d'expérience, présentation des aides...
- c. Participer annuellement au Jour de la Nuit afin de sensibiliser les habitants à l'extinction nocturne et à la pollution lumineuse

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Patrimoine et Développement durable

5.3.2.4 Action 7 : Favoriser l'exemplarité interne et territoriale

- a. Stratégie d'écoresponsabilité interne en lien avec le projet d'administration
 - guide de l'éco agent et présentation dans le livret d'accueil
 - mise en place du tri dans les sites administratifs
 - plan de formation adapté aux enjeux du PCAET
- b. Organisation de manifestations éco responsables sur le territoire:
 - acquisition de gobelets réutilisables
 - protocole : faire un marché cadre pour les prestations de restauration intégrant des critères environnementaux (contenant et contenu)
 - mise en place systématique de bacs de tri et de consignes
 - création d'un "kit éco manifestation" à remettre à chaque porteur de projet
- c. Poursuivre la stratégie de haute qualité alimentaire dans les cantines scolaires de Petite Camargue (produits bio, locaux, de saison...)
- d. Mettre en place des actions pour obtenir le label Pavillon Bleu au port de plaisance de Gallician
- e. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires : expérimentation sur une première école et essaimage en fonction des résultats

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Développement durable, Restauration scolaire, Ressources humaines, Communication

5.3.2.5 Action 8 - Réduire la production de déchets sur le territoire et améliorer le tri

- a. Réalisation et animation du Plan Local de Prévention des déchets
- b. Organiser des filières de réemploi au niveau des déchetteries intercommunales
 - 1°plateforme de compostage
 - 2°installation de broyeurs - Fiche budget " Gestion des déchets : Aire de broyage"
 - 3°zone de stockage en déchetterie pour réemploi (particuliers ou associations)

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue service Environnement

5.3.2.6 Action 9 - Permettre et faciliter une mobilité peu polluante au travers d'un aménagement durable

- a. Finalisation du plan mobilité et partage auprès des communes. Ce plan comprendrait :
 - une note d'accompagnement de l'aménagement de l'espace public, notamment des centres-villes (partage de voirie, place de la voiture, végétalisation, lutte contre les ICU ...) + Valorisation des actions existantes et essaimage : car à pattes Beauvoisin covoiturage CD30
 - structuration d'un schéma cyclable intercommunal
- b. Développement de l'auto stop organisé pour faciliter et sécuriser l'auto stop sur le territoire
 - adhésion au Rézo Pouce et organisation du dispositif
 - communication auprès de la population
- c. Rédaction d'un Vade-mecum de déclinaison des orientations du PCAET dans les PLU communaux (énergie, climat, air)
- d. Accompagnement des communes dans leur projet d'aménagement durable + formation / sensibilisation des élus aux principes d'aménagement durable

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services
Aménagement et Développement durable

5.3.3 **AMBITION 3 : Valoriser les gisements d'énergies renouvelables du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux et en privilégiant les acteurs locaux**

Chaque année, le territoire de la Communauté de Communes de Petite Camargue consomme environ 436 GWh pour satisfaire ses besoins énergétiques. Par comparaison, cette quantité représente l'équivalent de l'énergie produite annuellement par 100 grandes éoliennes².

Aujourd'hui, 96 % de ses besoins énergétiques proviennent d'énergie fossile et nucléaire, importées de l'extérieur du territoire. Cette dépendance énergétique a un coût non négligeable pour le territoire, estimé à près de 38 millions d'euros par an. Au regard de la fluctuation des cours du pétrole et de l'électricité, cette facture risque d'augmenter dans les années à venir pour atteindre près de 90 millions d'euros à 2030, et ce, à consommation énergétique constante. Cette augmentation du coût de l'énergie aura une incidence sur les entreprises et les ménages du territoire. Ainsi, réduire les consommations énergétiques du territoire et développer les énergies renouvelables locales est donc un enjeu fort pour la Petite Camargue.

Cette transition énergétique est tout à fait possible. Le territoire de Petite Camargue possède en effet d'importantes ressources naturelles qu'il pourrait exploiter pour produire de l'énergie renouvelable, bénéfique pour le

climat et l'économie locale, et ce, malgré des contraintes environnementales non négligeables.

Parmi les énergies à développer, l'énergie solaire présente les potentiels les plus importants sur le territoire de Petite Camargue. Pourtant, en 2016, le territoire ne produit que 5,3 GWh d'électricité solaire, pour un potentiel estimé à plus de 174 GWh. Le développement de projets participatifs ou citoyens autour de projets solaires semble émerger dans le Gard, cela pourrait être une filière à creuser pour garantir l'adhésion de la population.

Le bois énergie, la méthanisation, la valorisation énergétique de la chaleur fatale des industries locales... sont également des filières à développer mais encore peu exploitée.

Une action cadre a été retenue dans cette ambition.

5.3.3.1 **Action 10 - Développer l'énergie solaire sur le territoire de Petite Camargue**

- a. Co-construire un projet d'installation solaire participatif
 - organiser une réunion d'information de l'appel à projet ADEME/Région : élus / techniciens / groupe citoyens ; visite du projet solaire participatif réalisé sur Aubais
 - identifier les sites potentiels d'installation solaire (toitures intercommunales, friche, copro de l'OPAH de Montcalm...)
 - répondre au prochain AP Energies Citoyennes ADEME/Région
- b. Elaborer un cadastre solaire du territoire et communiquer auprès des acteurs du territoire

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Développement durable et SIG

² 100 éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune pour 2 200 heures de fonctionnement.

5.3.4 AMBITION 4 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments de Petite Camargue en cohérence avec les enjeux de qualité de l'air

Le secteur bâtiment concerne le bâti résidentiel, résidences principales uniquement. Sur notre territoire de Petite Camargue, ce secteur représente près de 38 % des besoins énergétiques totaux, et est ainsi le premier poste de consommation du territoire. Nous constatons donc que l'impact de nos aménagements urbains et de nos constructions est lourd de conséquences pour notre environnement.

De par sa richesse environnementale et sa localisation aux portes de l'agglomération nîmoise, la Petite Camargue est un territoire attractif. Cette attractivité s'est traduite par un taux de construction important sur ses 5 communes membres : la tâche urbaine du territoire a été multipliée par 3 depuis 1960.

Aujourd'hui, l'état du parc de résidences principales est moyen. Les deux tiers des logements datent d'avant 1990, présentant des performances énergétiques médiocres. Les logements construits entre 1950 et 1970 sont les plus énergivores car présentant une faible isolation thermique générale et des modes de chauffage vétustes. Ces situations sont sources de précarité énergétique auprès des ménages les plus modestes, phénomène croissant sur notre territoire et en dehors.

Pour les bâtiments d'avant 1950, on constate que ces bâtiments sont constitués de murs épais qui garantissent une bonne inertie thermique au bâtiment, et insérés dans des tissus urbains plus denses, ce qui limite les déperditions de chaleur. Leur rénovation semble plus délicate mais toutefois importante pour la préservation et la protection du patrimoine architectural.

Aussi, face aux préoccupations environnementales et aux objectifs de redynamisation des centre-bourgs, la rénovation des logements anciens représente un enjeu environnemental, sociétal et économique important pour le territoire de Petite Camargue. Ces rénovations doivent permettre d'améliorer les performances énergétiques des logements tout en conservant les spécificités du patrimoine local.

Si des aides à la rénovation énergétique existent au niveau national celles-ci restent néanmoins très ciblées à certains ménages à revenus très modestes ne permettant pas la massification attendue et nécessaire pour réduire les consommations énergétiques du secteur. L'accompagnement des porteurs de projets à chaque étape de leur projet de rénovation est également important afin de permettre la réalisation de rénovations les plus efficaces possibles.

Deux actions cadres ont été retenues dans cette ambition.

5.3.4.1 **Action 11 - Construire la politique habitat**

- a. Recruter un/une chargée de mission logement pour structurer la politique publique de la collectivité en la matière
- b. Elaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant un volet "construction durable", "rénovation énergétique performante" et "lutte contre la précarité énergétique"

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue service Aménagement

5.3.4.2 **Action 12 - Améliorer la qualité énergétique et le confort du bâti résidentiel existant**

- a. Proposer la réalisation d'une OPAH à destination des maisons individuelles datant avant 1945 ayant un enjeu patrimonial et information des aides ANAH
- b. Mobiliser régulièrement l'EIE du Gard sur la tenue d'un stand d'information autour de la maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables

- c. Abonder les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique du parc de logements diffus, et encourager des rénovations performantes
- d. Intégrer le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) mis en place à l'échelle départementale afin d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique et les orienter vers les systèmes d'aides adéquats
- e. Mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain Programme National de Renouvellement Urbain Ville de Vauvert Quartier les Costières

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Aménagement, Développement durable ; Commune de Vauvert

5.3.5 **AMBITION 5 : Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique et climatique et tendre vers une économie circulaire**

Le territoire de Petite Camargue est un bassin économique important comptant près de 900 entreprises inscrites au registre de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Gard et près de 3 400 emplois.

Au regard de sa superficie, le territoire est un bassin d'emplois important qui compte encore de nombreuses activités industrielles avec la présence de grandes entreprises comme Royal Canin, Eminence, l'Union des Distilleries de la Méditerranée, etc. Les activités industrielles représentent 16 % des salariés du territoire dans la moitié travaille dans le secteur des Industries Agro-Alimentaires. Il est ainsi logique que le secteur industriel représente le second poste de consommation énergétique du territoire (29 %) et soit

source non négligeable de polluants atmosphériques (COVNM). Toutefois, depuis de nombreuses années, des efforts importants sont menés par le secteur pour améliorer l'efficacité énergétique des entreprises et développer les énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'intercommunalité compte 7 zones d'activités sur le territoire réparties sur les communes de Vauvert, d'Aimargues et d'Aubord. Ces zones d'activités englobent 2 300 emplois soit près de 33 % des emplois de Petite Camargue. Elles sont tournées majoritairement vers des activités de services et de commerces qui englobent près de 20 % des besoins énergétiques du territoire.

De manière générale, les zones d'activités rassemblent sur un espace limité des acteurs qui consomment et génèrent d'importants flux de ressources. Des réflexions autour de premières pratiques de coopération inter-entreprises par la mise en place d'actions de mutualisation, de synergie... émergent un peu partout en France et sont des leviers importants de dynamique économique et environnementale. Sur le territoire de Petite Camargue, des potentiels d'économie circulaire, de production d'énergie solaire et de chaleur renouvelable ont été identifiés par le PCAET et mériteraient d'être approfondies.

Deux actions cadres ont été retenues pour cette ambition.

5.3.5.1 **Action 13 - Réduire les impacts environnementaux des activités économiques**

- a. Faire émerger des projets d'économie circulaire sur les différentes zones d'activités du territoire en appui de la CCI
- b. Intégrer de prescriptions environnementales dans le projet d'aménagement de plateforme logistique afin d'être en cohérence avec les orientations du PCAET

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue service Développement économique

5.3.5.2 Action 14 - Développer les filières locales d'éco matériaux

- a. Mettre en place un partenariat avec la CAPEB pour la création et le soutien de filières d'éco matériaux locaux (balle de riz, sagne...)
- b. Organiser des temps d'informations et de formation des artisans de Petite Camargue à la construction durable par la CAPEB :
 - Organiser des sessions d'information sur les éco matériaux, les formations existantes, l'évolution de la réglementation thermique, les aides...
 - Organiser des sessions de formations Eco artisans décentralisées sur le territoire

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue service Développement économique

5.3.6 **AMBITION 6 : Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du PCAET**

La loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a placé les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, comme coordinatrices et animatrices de la transition énergétique du territoire. Prenant à cœur cette nouvelle responsabilité qui lui incombe, la Communauté de Communes de Petite Camargue s'est engagée dès le lancement de son Plan Climat dans la mise en place d'une démarche de mobilisation citoyenne et partenariale continue, encadrée par la Charte de la participation du public dont elle est signataire depuis fin 2017.

Pourquoi un tel choix ? Si la Communauté de Communes a déjà commencé à agir sur ses compétences propres (restauration scolaire, collecte des déchets...), elle a conscience que les objectifs territoriaux ambitieux de la transition énergétique ne pourront pas être atteints sans une mobilisation et contribution de l'ensemble des acteurs de son territoire (habitant et partenaire).

Pour ce faire, la collectivité a instauré un dialogue régulier avec les acteurs du territoire tout au long de la construction de son Plan Climat Air Énergie Territorial permettant de recueillir un nombre important d'avis et de propositions pour l'élaboration de sa démarche.

Passant désormais à sa phase de mise en œuvre, la collectivité souhaite que les parties prenantes mobilisées durant la phase de construction du Plan Climat de l'intercommunalité deviennent, à leur tour, acteurs de la transition énergétique de leur territoire.

2 actions cadres ont été retenues pour cette ambition.

5.3.6.1 Action 15 - Communiquer et sensibiliser de manière continue et large

- a. Recruter un animateur pour mener à bien les actions du PCAET, notamment les actions de sensibilisation autour des thématiques abordées dans le PCAET
- b. Organiser tout au long de l'année des événements de sensibilisation du grand public aux éco gestes, à la construction durable
 - visite de maisons bioclimatiques (appui CAUE30)
 - nuit de la thermographie (appui CAUE30)
 - journée de l'énergie et des éco matériaux (appui CAUE30-CAPEB-CIVAM)
 - Appartement éco malin du bailleur « Un toit pour tous »
 - Organisation de session de sensibilisation aux écogestes : « appartement témoin de Pissevin, Nîmes »

- Organisation d'évènements dans les médiathèques communales (café débat, conférence, etc.)
- Dupliquer l'action grainothèque de la médiathèque de Beauvoisin aux autres médiathèques
- Semaine du développement durable (mobilisation des communes)
- c. Informer autour des actions du Plan Climat - relayer régulièrement sur les avancées du Plan Climat, les exemples d'initiatives sur le territoire et ailleurs, portraits d'acteurs du territoire... en mobilisant mieux les outils existants : site internet ; page facebook ; réseaux sociaux ; magazine de la CCPC - mettre en place des chroniques mensuelle sur Radio Système autour du développement durable : accessibles à tous, courtes avec des retours d'expériences concrets et locaux - présenter la démarche PCAET aux associations environnementales du territoire
- d. Suivre et évaluer de manière participative du PCAET (mobilisation du groupe citoyen) – réalisation d'un bilan à 3 ans

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Développement durable et communication

5.3.6.2 **Action 16 - Mobiliser les écoles**

- a. Faire un appel à projet auprès des écoles du territoire pour les accompagner dans leurs projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable + animation
- b. Diffuser dans les écoles la mallette pédagogique « devenir Eco citoyen » proposée par GRDF sur le thème des économies d'énergie

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Développement Durable

5.3.7 **AMBITION 7 : Faire de Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone**

L'agriculture est un secteur d'activité stratégique pour le territoire de la Petite Camargue mais son équilibre et son maintien restent fragiles. L'agriculture joue un rôle essentiel, qui va au-delà de sa dimension économique : elle participe en effet à la structuration de l'espace et des hommes.

Le territoire compte plus de 10 300 hectares de surfaces agricoles utiles en augmentation de 6 % depuis les années 2000. Le développement agricole de Petite Camargue a été rendu possible par l'aménagement d'un considérable réseau d'irrigation et de drainage qui a permis à l'homme de contrôler l'équilibre des différents milieux naturels et d'en modifier l'évolution. L'irrigation a ainsi permis une forte diversification des activités agricoles sur le territoire : arboriculture permise par la mise en place du réseau d'irrigation de BRL, la culture de la sagne concentrée dans les roselières, la riziculture qui permet de mettre en valeur des terres dont la salinité empêcherait toute culture, les prés salés avec les chevaux et les taureaux camarguais et la viticulture sur les costières.

Le territoire possède une agriculture de qualité distinguée par 3 Indications Géographiques Protégées (IGP) (Coteau du Pont du Gard, Volaille du Languedoc, Fraises de Nîmes) et une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC Taureau de Camargue).

L'agriculture biologique connaît également un essor en termes de surfaces cultivées et de producteurs. En 2016, le territoire compte près de 2 730 hectares en bio et en conversion soit 26,5 % de la SAU. La viticulture et l'élevage sont les deux activités qui concentrent le plus d'activités converties en Bio. Ces activités jouent un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité mais également pour le maintien de zones de stock carbone,

essentielles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Concernant le plan climat, l'agriculture ne présente qu'un faible enjeu énergétique pour le territoire de Petite Camargue, ne concentrant que 5 % des besoins énergétiques. Par contre, l'usage encore important d'intrants sur plus des 2/3 des terres du territoire sont génératrices d'émissions de GES non négligeables et fait du secteur agricole le premier secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre (29 %) et le second en termes de polluants atmosphériques (23 %).

Par ailleurs, le soutien à une agriculture durable et saine est également un enjeu alimentaire et de santé non négligeable qu'il est important également de tenir compte.

Deux actions cadres ont été retenues dans cette ambition.

5.3.7.1 Action 17 - Accompagner l'agriculture durable

- a. Relayer l'action du Syndicat des Nappes Vistre Vistrenque et Costières sur l'accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques agricoles (bio, agroécologie...) et demander un bilan annuel
- b. Etendre l'exonération de la taxe foncière sur le patrimoine non bâti pour les exploitations Bio proposés par Aimargues et améliorer la communication de cette action
- c. Etendre l'action de Beauvoisin aux autres communes de l'organisation de journées "tous au vert" dédié à la formation des jardiniers du dimanche aux pratiques de l'agroécologie (accompagnement à la pratique)

Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Développement Durable ; Communes

5.3.7.2 Action 18 - Soutenir l'agriculture de proximité

- a. Produire un annuaire annuel recensant l'ensemble des producteurs agricoles du territoire et mettre en exergue ceux ayant une labellisation environnementale (bio, demeter...)
- b. Mobiliser des aides européennes pour la création de points de vente de producteurs locaux et accompagner les porteurs de projets

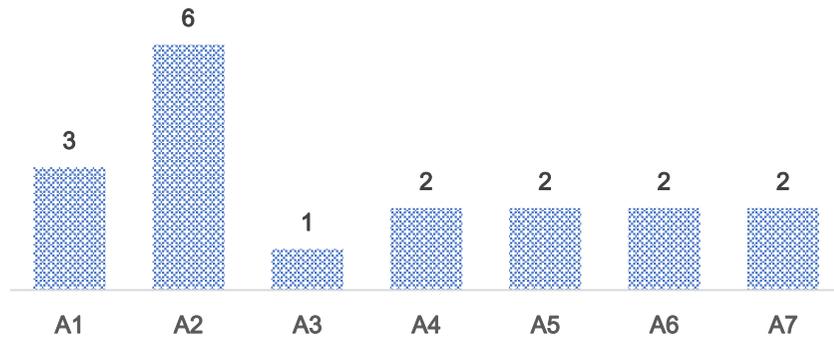
Porteurs de l'action : CC Petite Camargue services Développement Durable, SIG ; Office de tourisme Cœur de Petite Camargue ; PETR

Un tableau de bord récapitulatif du programme d'actions, détaillant le contenu technique et opérationnel de sa mise en œuvre, est jointe au rapport stratégique.

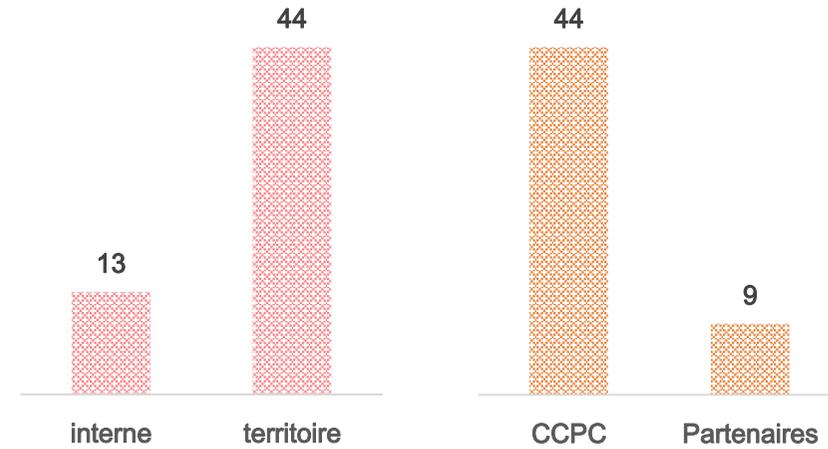
A noter que l'évaluation environnementale stratégique du PCAET n'a montré aucun impact négatif que ce programme d'actions pourrait avoir sur l'environnement.

5.3.8 Le programme d'actions en quelques chiffres clés :

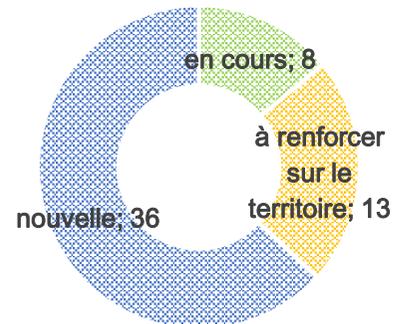
Nombre d'actions cadre par ambitions



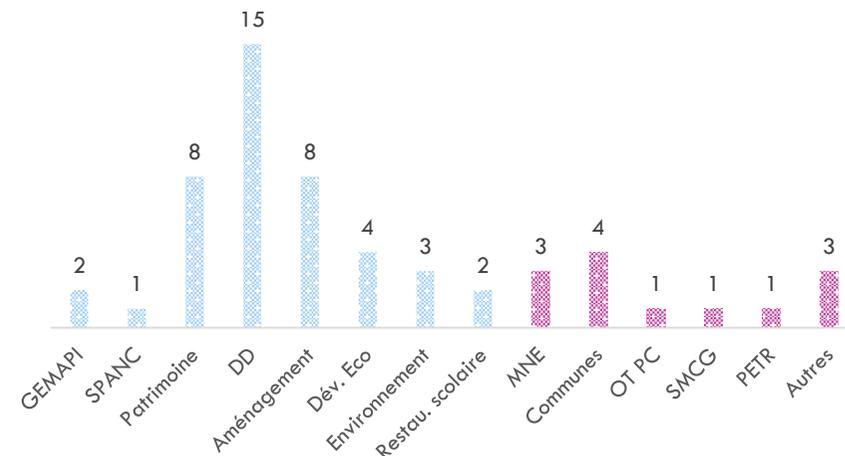
Périmètre d'actions des sous-mesures



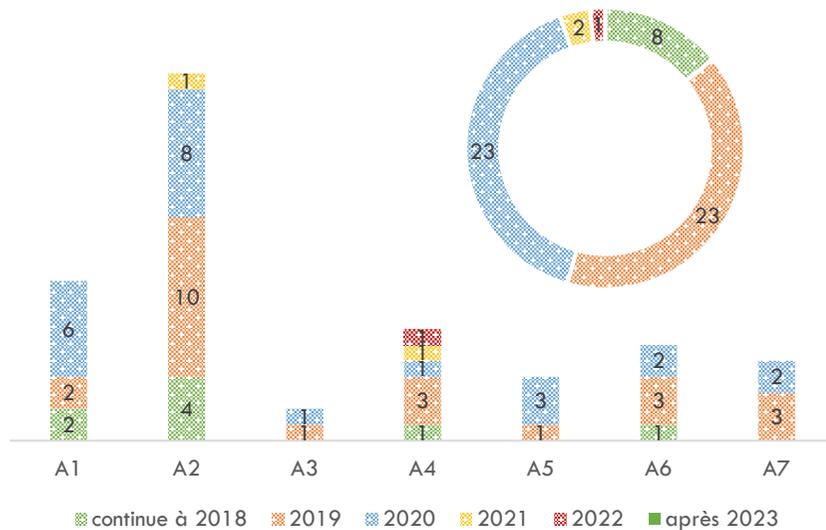
Etat des sous-mesures du programme PCAET



Typologie détaillée des porteurs d'actions



Calendrier de mise en œuvre du programme d'action



6 Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1er - IV) :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle afin de suivre l'état d'avancement de la démarche et pouvoir effectuer des ajustements au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Ce dispositif est un élément obligatoire du PCAET aux termes de l'article L.229-26 du code de l'environnement.

Le Comité de pilotage de novembre 2018 a validé le processus de suivi et d'évaluation de la Petite Camargue qui s'organisera autour de deux items :

- La mise en place d'une gouvernance politique dédiée pour le suivi du PCAET ;
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs stratégiques.

Par ailleurs, comme attendu par le législateur, le programme d'action comporte une action dédiée à l'élaboration d'un bilan du PCAET à 3 ans et d'une évaluation au terme des 6 années de mise en œuvre.

6.1.1.1 Organisation de la gouvernance politique

Le comité de pilotage, composé *a minima* des principaux élus décideurs de la Petite Camargue, aura pour rôle de :

- Représenter politiquement le PCAET auprès des élus de la Petite Camargue et de ses communes mais également auprès des instances partenariales ;
- Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions et de s'assurer de l'implication de l'ensemble des services en rappelant régulièrement l'ambition politique donnée au PCAET ;
- Valider les ajustements éventuels proposés par l'équipe projet au regard des avancées du PCAET, des évolutions réglementaires et scientifiques ;
- Préparer et valider l'évaluation du PCAET ;
- Soumettre le rapport annuel du PCAET au conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire.

6.1.1.2 **Les outils de suivi de la démarche Plan Climat**

Au-delà de la gouvernance mise en place, plusieurs outils ont été élaborés afin de permettre un suivi optimal du PCAET.

- **Le tableau de bord du programme d'actions du Plan Climat de la Petite Camargue**

Le tableau de bord stratégique reprend de manière synoptique l'ensemble de la stratégie et du programme d'actions des PCAET de la Petite Camargue. Les thématiques traitées dans ce premier tableau de bord concernent les différents domaines qui composent la gouvernance du projet et la mise en œuvre opérationnelle de l'action. Ce sont les principaux éléments qui composent les fiches actions.

- **Le tableau de bord des indicateurs de suivi**

Pour chaque fiche action cadre, des indicateurs de suivi (résultats) ont été identifiés, en cohérence avec le suivi environnementale de l'EES du PCAET. Les indicateurs de suivi permettent d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions (action lancée, en cours, terminée...) mais également d'évaluer les effets de l'action au regard d'objectifs préalablement définis.

L'ensemble de ces indicateurs est repris dans un tableau de bord d'indicateurs général détaillant :

- Le type d'indicateur : réalisation ou résultat ;
- La personne référente de la collecte de l'indicateur et le service rattaché ;
- L'unité de l'indicateur collecté (% , nb, GWh...) ;
- La fréquence de mise à jour de l'indicateur ;
- La valeur de référence (donnée observable à l'instant T) ;
- L'objectif quantitatif fixé à plus ou moins long terme ou à défaut, l'évolution souhaitée de l'indicateur (augmentation, stabilisation, réduction) ;
- Un commentaire d'analyse de l'indicateur.

Le suivi et l'analyse régulière de ces indicateurs viendront nourrir le bilan à 3 ans attendu par le législateur.

6.1.1.3 **L'évaluation du Plan Climat de Petite Camargue**

L'évaluation *Ex Post* de la démarche PCAET sera lancée au terme des 6 années de mise en œuvre du programme, soit en 2025. Son organisation

(interne, externe, participative) et les objectifs d'évaluation seront définis au moins 1 an avant son lancement.

Afin de garantir la réussite de cette évaluation, le/la chef(fe) de projet Plan Climat sera formé(e) au dispositif de suivi et d'évaluation via la formation proposée par le service de formation externe de l'ADEME.

Plusieurs questions évaluatives semblent toutefois émerger suite à la construction de la démarche :

- Dans quelle mesure les effets produits par le PCAET ont-ils contribué à réduire les enjeux énergétiques et climatiques du territoire ?
- En quoi la démarche PCAET a-t-elle positionné la Petite Camargue en tant que coordinatrice de la transition énergétique à l'échelle de son bassin de vie ?
- Les consommations énergétiques, les émissions de GES, les polluants atmosphériques et les énergies renouvelables évoluent-elles de manière cohérente avec les objectifs fixés par la collectivité ?
- Dans quelle mesure le territoire de la Petite Camargue est-il moins vulnérable aux modifications climatiques ?

